

TRIBUNE



PB-PP|B-00802
BELGIE(N)-BELGIQUE

MAI 2024

CGSP

FGTB Services Publics

Ensemble, on est plus forts

CONTRE

L'EXTRÊME DROITE

DOSSIER P. 4-7

SECTEURS P. 17 à 39



ÉDITO P. 3
No way!
We won't pay!



ÉLECTIONS 2024 P. 6
Memorandum



STOP AUSTÉRITÉ P. 12
Retour des coupes
budgétaires

SOMMAIRE ■■■

- 3 ÉDITO**
No way ! We won't pay !
- 4 ÉLECTIONS 2024**
Voter pour qui ? Pour quoi ?
- 6 ÉLECTIONS 2024**
Memorandum
- 9 ÉLECTIONS 2024**
Contrer les idées et les actes de l'extrême droite
- 11 NOTRE HISTOIRE**
Matteotti, symbole des victimes du fascisme
- 12 AUSTÉRITÉ**
Retour en force des coupes budgétaires en Europe
- 14 NOTRE CULTURE**
L'Affiche rouge
- 15 HOMMAGE**
Cécile Bertrand, la passion de l'engagement
- 16 IRB**
1^{er} mai sous le signe des élections sociales
- 17 ADMI / www.cgsp-admi.be**
17 / Admi-mots : Une page se tourne, une nouvelle est à écrire
20 / Fedasil : Une Agence pas si banale
- 21 IRW-MINISTÈRES / www.cgsp-ministeres.be**
21 / Éditorial – 1^{er} mai 2024
22 / Bilan du Gouvernement wallon
23 / Bilan « Fonction publique » du Gouvernement de la FWB
24 / Nos combats
- 25 CHEMINOTS / www.cgsp-cheminots.be**
25 / Édito – 2024 : Année d'élections !
26 / 2018-2024 : Interventions au Comité d'entreprise PPT
27 / Élections sociales du 27 au 29 mai 2024
- 29 ENSEIGNEMENT / www.cgsp-enseignement.be**
29 / Mot du Président – L'enseignement a de l'avenir
30 / Sauver le tronc commun
31 / Inaptitude temporaire de travail : bientôt adoptée ?
- 33 GAZELCO / www.cgsp-gazelco.be**
33 / La facture d'énergie
- 34 POSTE / www.cgspposte.be**
34 / Concession presse
- 35 TBM**
35 / La sécurité avant tout !
- 36 TÉLÉCOM AVIATION**
36 / Introduction
36 / PROXIMUS / Dernières nouvelles de l'entreprise
38 / SKEYES / Jobday chez Skeys
39 / IBPT / Déménagement

DANS NOS RÉGIONALES

CHARLEROI CRIP

Voyage Musée d'Histoire naturelle et Vivarium

La Commission régionale intersectorielle des Pensionnés (CRIP) de la CGSP Charleroi organise un voyage le jeudi 13 juin 2024. Celui-ci aura comme destination le Musée d'Histoire naturelle et Vivarium de Tournai et la brasserie Des Rocs à Quiévrain l'après-midi.

Le repas de midi sera pris à l'Auberge de jeunesse de Tournai. Boissons non comprises.

Départ : 8h30 Place située au coin de la rue des Monts et la rue du Berceau à Marcinelle, avec un passage rapide rue de la Villette, pour prendre en charge les personnes qui viennent en transport en commun.

Retour : vers 19h à Marcinelle.

Coût 40 € pour les affiliés à la CGSP et 45 € pour les sympathisants.

- S'inscrire auprès de l'accueil de la CGSP Charleroi (071 797 111).
- Verser sur le compte de la CGSP CRIP BE39 0882 6941 9919 (bic : GKCCBEBB) avec la mention « Tournai » pour confirmer la réservation et ce, pour le lundi 24 mai 2024 au plus tard.

HUY

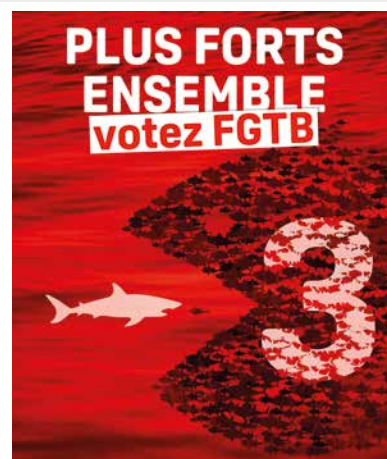
Permanence fiscale

Exercice d'imposition 2024 - Revenus 2023

Afin d'aider ses membres à remplir leur déclaration fiscale, la Régionale de Huy tiendra une permanence **le mardi 11 juin 2024 de 9h à 11h30 et de 12h30 à 15h ainsi que le mercredi 19 juin 2024 de 9h à 12h**, dans ses locaux, rue du Neufmoustier, 8, **sur rendez-vous**.

Inscriptions au 085/82 45 55.

ATTENTION : Carte d'identité et code pin obligatoire. Pour les déclarations communes, les cartes d'identité des deux conjoints ainsi que les codes pin sont obligatoires également.



NO WAY ! WE WON'T PAY !¹



Il n'aura pas fallu longtemps pour que ressurgisse la menace de l'austérité, et pour que certains envisagent, une nouvelle fois, de réduire les dépenses publiques.

Les arguments sont connus : il serait obligatoire de revenir, rapidement (évidemment), à l'équilibre budgétaire, de réduire la dette publique et le déficit afin d'assainir l'économie dans l'intérêt des générations futures.

Le mot d'ordre est simple : « *il faut réduire la voilure* » et réduire drastiquement les dépenses publiques. Or, ce qui est aujourd'hui voulu par l'Europe, avec l'aval des gouvernements nationaux, n'est pas une diminution de la voilure, mais une mise en lambeaux pure et simple de la grande voile. Alors oui, certains continueront à dire que nous sommes tous sur le même bateau. Ce qu'ils omettront de préciser c'est, qu'une nouvelle fois, les travailleurs (et particulièrement ceux des services publics) seront en cale à souquer ferme sous les coups de fouet pendant que d'autres se prélasseront sur le pont en trinquant à la santé de ceux qui servent si bien leurs intérêts.

Aujourd'hui, ce n'est pas moins de 30 milliards (!!!) de réduction budgétaire qui sont demandés à la Belgique au cours des quatre années à venir.

Cette période de quatre ans peut être prolongée de trois ans, mais il ne s'agit pas là d'un cadeau. En effet, pour profiter de cette prolongation, il faudrait mettre en œuvre des réformes dites structurelles, c'est-à-dire des réformes qui modifient en profondeur les structures de notre modèle social. Parmi ces réformes voulues par l'Europe figurent, notamment, l'allongement des carrières ou encore la suppression de l'indexation automatique des salaires.

Mais, concrètement, que représentent ces 30 milliards ? Rien de moins qu'une réduction de 10 % de l'ensemble des budgets de l'État.

Imaginez :

- 10 % de moins dans l'enseignement, la santé et les transports
- 10 % de moins dans la culture, les services de secours
- 10 % de moins dans les services sociaux, l'aide à la jeunesse...

En bref, 10 % de moins pour tous les essentiels (d'hier) qui, par leur travail et leur engagement, renforcent le lien social, concrétisent la solidarité et travaillent à l'émancipation !

Les seules qui tireront bénéfice de cette dégradation programmée des services publics ce sont les sociétés privées qui viendront, peu à peu, vendre l'accès à des services jusque-là publics.

À la veille d'une échéance électorale capitale, il va nous falloir rappeler que l'austérité n'est pas une fatalité économique, mais un projet politique qui veut reléguer les conquêtes sociales et la redistribution des richesses au rang de vieilleries ringardes et utopiques.

Mais, puisque nous sommes face à un projet politique, cela signifie aussi que nous avons notre mot à dire, que nous pouvons nous y opposer et défendre une autre manière de concevoir la vie en société. Pour ces raisons, le 1^{er} mai sera l'occasion de rappeler que nous avons fait le choix de la solidarité, de la fraternité et de l'égalité. Et qu'il ne s'agit pas là de vains mots que nous agitions pour nous donner bonne conscience, mais, ici aussi, d'un projet politique pour lequel nous sommes prêts à nous battre !

Patrick LEBRUN

Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent PIRNAY

Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

1. Traduction : Hors de question ! Nous ne paierons pas !

ÉLECTIONS 2024 ■■■

VOTER: POUR QUI? POUR QUOI?

L'année 2024 sera une « super-année électorale » en Belgique. Le 9 juin prochain, nous serons appelés à élire les membres des Parlements européen, fédéral, régionaux et communautaires. Et le dimanche 13 octobre, nos représentants aux conseils communaux et provinciaux. Ce n'est pas toujours évident d'y voir clair. Petit rappel des niveaux de pouvoir en Belgique.



LA BELGIQUE EST UN ÉTAT FÉDÉRAL

En Belgique, il existe six niveaux de pouvoir : communal, provincial, régional, communautaire, fédéral et européen¹. Ce sont tous des scrutins proportionnels.

Tout Belge âgé de 18 ans ou plus est obligé de voter² (à moins d'être déchu de ses droits politiques). Toutefois, en décembre dernier, la Chambre a adopté une loi visant à confirmer le vote des jeunes de 16 et 17 ans pour le Parlement européen. Originellement, cette loi ne rendait pas leur suffrage obligatoire mais la Cour constitutionnelle en a décidé autrement : les jeunes de 16 et 17 ans recevront donc, pour le seul vote européen, leur convocation électorale comme les électeurs majeurs en juin prochain. Les élections ont lieu tous les 5 ans – à moins que des élections anticipées soient appelées à la suite de la chute d'un gouvernement fédéral (le cas n'est pas possible pour les autres niveaux de pouvoir) –, sauf les élections communales et provinciales qui se déroulent tous les 6 ans. La superposition des calendriers a pour conséquence qu'en 2024, les Belges seront appelés aux urnes pour tous les niveaux de pouvoir, en deux temps.

Le 9 juin, les votes des électeurs bruxellois et wallons constitueront 9 assemblées parlementaires :

- 5 en élection directe : Parlement européen, Chambre des représentants, Parlement de Wallonie, Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, Parlement de la Communauté germanophone ;
- 4 en élection indirecte : Sénat, Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et – pour les électeurs bruxellois francophones uniquement – les Assemblées de la Commission communautaire française (COCOF) et de la Commission communautaire commune (COCOM).

Le 13 octobre, ce sera le tour des conseils communaux des 262 communes³ en Wallonie (y compris les 9 communes germanophones) et des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Il y a également 5 provinces wallonnes

(Brabant wallon, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur) pour lesquelles 223 conseillers devront être élus. Rappelons que les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale ne forment pas une province mais l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale.

LE PARLEMENT FÉDÉRAL

La Chambre des représentants comprend 150 membres élus directs qui représentent les citoyens. Elle est composée de 62 francophones et de 88 néerlandophones issus des 11 circonscriptions électorales de Belgique.

Depuis la sixième réforme de l'État, le Sénat est devenu l'assemblée des entités fédérées. Il comprend 60 membres, à savoir : 50 élus indirects désignés par les Parlements régionaux et communautaires (20 Fr, 29 NI et 1 Germ) et 10 cooptés (4 Fr et 6 NI).

LES RÉGIONS

Le Parlement de Wallonie

En plus des élections européenne et fédérale, l'électeur wallon francophone votera aussi pour le Parlement wallon. Il compte 75 parlementaires issus des 11 circonscriptions des 5 provinces wallonnes. Ce bulletin de vote aura des conséquences sur la composition du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Sénat (élections indirectes). L'électeur wallon germanophone quant à lui votera également pour le Parlement wallon (sans impact toutefois sur le Parlement de la FWB) et déposera un quatrième bulletin dans les urnes pour élire directement ses représentants au sein de la Communauté germanophone.

Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

Les électeurs bruxellois francophones voteront quant à eux pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Il compte 89 membres dont 72 francophones et 17 néerlandophones issus des 19 communes bruxelloises. Mais l'impact du bulletin régional aura aussi des conséquences sur la

constitution de 4 assemblées (élections indirectes) : le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Sénat, l'Assemblée de la COCOF et l'Assemblée réunie de la COCOM.

LES COMMUNAUTÉS

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Il est composé des 75 membres du Parlement de Wallonie et de 19 membres francophones du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Il y a donc 94 députés au total.

Le Parlement de la Communauté germanophone

Il est composé de 25 élus directs issus d'une seule circonscription.

Les Commissions communautaires

En Région bruxelloise, trois institutions spécifiques se sont vues attribuer une partie des compétences communautaires. Chaque « Commission communautaire » est dotée d'une assemblée (organe législatif équivalent aux Parlements) et d'un collège (organe exécutif équivalent aux Gouvernements).

L'Assemblée de la Commission communautaire française (COCOF) est composée des 72 membres francophones du Parlement bruxellois.

L'Assemblée de la Commission communautaire néerlandophone (COCON) est composée des 17 membres néerlandophones du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

L'Assemblée de la Commission communautaire commune (COCOM) est constituée des 89 membres du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Les 89 députés bruxel-

lois siègent donc à la fois au Parlement bruxellois et à la COCOM.

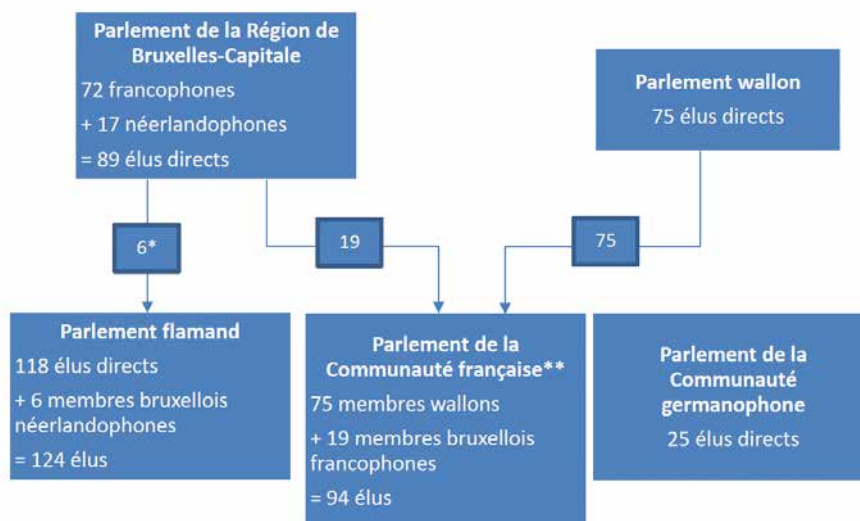
Le Parlement européen

Il est le seul organe de l'Union européenne (UE) à être élu, par les citoyens, au suffrage universel direct. Depuis le 1^{er} février 2020 et le départ du Royaume-Uni de l'UE (Brexit), le Parlement européen compte 705 eurodéputés issus des 27 États membres. Mais pour les prochaines élections européennes, ce dernier en comptera 720, soit 15 de plus. Douze pays voient leur contingent grossir, dont la Belgique qui élira désormais 22 représentants (13 néerlandophones – 8 francophones – 1 germanophone), soit un de plus que la législature précédente.

L'IMPACT DE MON VOTE

Voter n'est pas un geste comme les autres. Il ne se réduit pas à une simple opération de consommation comme le marketing électoral tend à l'y contraindre. Voter va même plus loin qu'exprimer une préférence. C'est un acte qui traduit la volonté de peser sur les événements, de changer le cours des choses, de donner du poids à sa vision du monde. Voter s'inscrit donc d'emblée dans un contexte institutionnel qui lui donne un sens collectif.

1. Nous n'évoquons ici que les niveaux de pouvoir concernés pour les électeurs wallons, bruxellois, francophones.
2. Fin septembre 2019, le gouvernement flamand a supprimé le vote obligatoire aux élections communales et provinciales.
3. La fusion des communes de Bastogne et Bertogne ne sera effective que le 2 décembre 2024 lors de l'installation du conseil communal de la nouvelle commune (qui gardera le nom de Bastogne) après le scrutin d'octobre où des listes communes sont prévues.



* Les 6 membres bruxellois néerlandophones du Parlement flamand sont élus directement par les électeurs qui ont au préalable voté sur une liste du groupe linguistique néerlandais pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

** Le Parlement de la Communauté française n'est pas élu directement, mais se compose des 75 membres élus du Parlement wallon et de 19 membres élus parmi le groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

MEMORANDUM

À L'APPROCHE DES ÉLECTIONS, VOICI LE MEMORANDUM DE L'IRW-CGSP

À l'occasion des prochaines élections du 9 juin, l'IRW-CGSP entend rappeler aux partis démocratiques les positions qu'elle défend concernant les travailleurs des services publics. L'occasion également pour elle d'affirmer ses revendications pour des services publics de qualité.

L'IRW-CGSP porte des valeurs et des revendications. Les premières ont valeur de principes n'acceptant aucune dérogation et dont le non-respect est susceptible de couper court à toute négociation. Les secondes concernent les politiques publiques que l'IRW-CGSP souhaite voir appliquées aux niveaux local, régional et fédéral, voire européen si le domaine l'exige.

Compte tenu de l'éclatement des niveaux de pouvoir, de l'étalement des responsabilités sur ces différents niveaux mais également des interactions entre les coalitions, l'IRW-CGSP refuse de se limiter aux strictes compétences régionales dans ses revendications.

C'est pourquoi ce mémorandum se structure autour de quatre axes : deux principes absolus, une exigence transversale, huit revendications globales et six autres thématiques. Soit près de 25 pages remises aux différents partis politiques au mois de juin dernier et dont cet article se veut un résumé¹.

DEUX PRINCIPES ABSOLUS

Dans le contexte politique, social et économique actuel, il est essentiel de rappeler deux principes fondamentaux que l'IRW-CGSP n'acceptera pas de voir bafoués. Premièrement, l'IRW-CGSP est radicalement antifasciste et oppose un « non » ferme et définitif à l'extrême droite. L'antifascisme fait partie intégrante de l'ADN du monde syndical qui oppose depuis toujours une résistance à l'extrême droite. L'IRW-CGSP attend des partis démocratiques qu'ils combattent eux aussi l'extrême droite à leurs niveaux d'action et qu'ils maintiennent le cordon sanitaire politique et médiatique. Qu'il soit bien clair que l'IRW-CGSP n'acceptera aucune discussion avec un parti relayant des idées d'extrême droite, et particulièrement avec le Vlaams Belang qui risque de s'inviter à l'échelon fédéral par ses résultats électoraux.



Deuxièmement, l'IRW-CGSP défend de manière totale et absolue le droit de grève, dans toutes ses composantes, en ce compris le droit de manifester librement, d'organiser un piquet de grève et d'occuper l'espace public. Les attaques contre les droits syndicaux sont continues depuis de très nombreuses années et se renforcent actuellement en ces périodes d'austérité cumulée.

Le respect de ces deux conditions de principes mène inévitablement à la conclusion suivante : l'IRW-CGSP n'acceptera aucune coalition avec un parti politique d'extrême droite et/ou antisindical, quel que soit le niveau de pouvoir, et la combattra avec ses moyens.

UNE EXIGENCE TRANSVERSALE

L'IRW-CGSP veut remettre l'égalité des genres au centre des décisions, que ce soit en matière de droits d'accès ou de politiques redistributives. C'est pourquoi, elle revendique l'individualisation des droits sociaux. Avec la suppression du statut cohabitant, essentiellement préjudiciable aux femmes, l'IRW-CGSP exige des services

publics de qualité qui permettent à chacune et à chacun de réellement répartir et réduire les charges du travail et leur donne l'opportunité de choisir le futur et l'emploi de leur choix.

HUIT REVENDICATIONS GLOBALES

L'IRW-CGSP est bien consciente qu'un financement des services publics à la hauteur de leurs besoins tient aussi à un refinancement des entités fédérées. À l'évidence, les budgets sont toujours un choix politique. Plutôt que d'imposer une interminable austérité aux Wallons, l'IRW-CGSP veut une réhabilitation de l'investissement public permettant de répondre aux besoins de développement des services publics. La remise en question du Pacte budgétaire européen s'impose dès lors que son carcan budgétaire bride les dépenses et investissements publics. Avec l'intégration du secteur public comme acteur clef de son Plan de relance, la Wallonie peut renoncer aux politiques libérales (désinvestissement structurel, marchandisation, libéralisation et privatisations, partenariats public privé, sous-traitance, recours à la consultance...) qui affaiblissent et décrédibilisent les services publics, leurs travailleurs et travailleuses et dégradent leur qualité ainsi que le service rendu.

Plus que jamais, l'exclusion de l'ensemble des services publics de tous les traités internationaux relatifs aux règles commerciales est une condition impérieuse au développement des investissements publics dans des secteurs clefs comme l'enseignement, l'accueil de l'enfance et des personnes dépendantes, les transports, le logement, l'accompagnement du vieillissement, la transition écologique et énergétique qui sont tous les défis majeurs de demain !

À cet égard, une amélioration des conditions de travail et de rémunération des agentes et agents, ainsi que la préservation de leur indépendance via, entre autres, leur statutisation sont indispensables.

Parmi les outils qui permettent d'atteindre ces objectifs, l'IRW-CGSP sera particulièrement vigilante à l'utilisation

de la fiscalité comme outil de redistribution des richesses. Le financement des services publics doit se faire principalement par une fiscalité directe, globalisant l'ensemble des revenus et fortement progressive. Les inégalités sociales et économiques ne viennent pas des taxations sur le travail mais bien du fait qu'une part importante des revenus échappe à l'impôt ou est faiblement taxée en raison de mesures d'exonération fiscale dont jouissent les plus riches de ce pays. La mise en place d'un impôt sur la fortune doit s'accompagner prioritairement d'une réelle lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

UN FÉDÉRALISME DE COOPÉRATION

Pour l'IRW-CGSP, le régionalisme ne peut être une stratégie d'opposition à la Flandre. Au contraire, il doit continuer à se définir de manière autonome comme un moyen d'émancipation et de développement. L'engagement régional de l'IRW-CGSP s'accompagne de sa volonté de maintenir une politique fédérale dans des domaines tels que la sécurité sociale, la fiscalité, la justice, la police, l'armée, le droit du travail, la politique étrangère.

Bien qu'opposés à une 7e réforme de l'État, il est de notre responsabilité d'éviter que « fédéralisation » ne rime avec « destruction des droits collectifs », tout comme il nous incombe de veiller à ce que d'éventuels futurs transferts de compétences ne soient, d'abord et avant tout, des transferts d'austérité du fédéral vers les Régions. En effet, la 6e réforme de l'État a été synonyme d'un sous financement des matières transférées particulièrement dommageable pour la Wallonie.

L'IRW-CGSP réaffirme sa revendication d'un fédéralisme de coopération basé sur quatre Régions impliquant un transfert des compétences de la Communauté française vers les Régions wallonne et bruxelloise. Ces transferts de compétences doivent s'accompagner des moyens budgétaires au moins correspondants.

1. Le document intégral peut être consulté ici : <https://www.irwcgsp.be/memorandum-de-irw-cgsp-elections-2024/>



En effet, la réduction de la dette publique ne peut plus être un objectif de la politique budgétaire. Ni même un moyen de pression. Pour nous, la politique d'emprunt public doit être transparente et démocratique. Elle doit viser l'intérêt collectif. L'IRW-CGSP revendique la restructuration immédiate, voire l'annulation, de la dette structurelle au travers, notamment, de l'allongement de la période de remboursement des prêts, d'une diminution du taux d'intérêt et de l'audit de la dette.

L'IRW-CGSP rappelle son attachement indéfectible à la sécurité sociale. Aussi revendique-t-elle un financement de la sécurité sociale via les cotisations sociales. Il est primordial de rappeler que la cotisation sociale constitue une distribution immédiate, au profit du travailleur, de la richesse qu'il a produite. De toute évidence, les politiques de réductions de cotisations ont privé la Sécu de moyens considérables et le carcan de la loi sur la formation des salaires pèse également sur le financement de la sécurité sociale. C'est pourquoi l'IRW-CGSP revendique à la fois l'augmentation des salaires bruts et une réduction collective du temps de travail, avec maintien du salaire et embauche compensatoire qui constituent les meilleurs moyens pour avancer vers une meilleure répartition des richesses produites.

SIX REVENDICATIONS THÉMATIQUES

Parmi ses revendications thématiques, l'IRW-CGSP rappelle qu'elle soutient la régionalisation de l'enseignement ; la Région wallonne constituant l'épine dorsale et le maître d'œuvre du système. Elle défend un réseau d'enseignement unique et public, seul moyen efficace pour lutter contre les inégalités scolaires, le numerus clausus et pour obtenir une réelle mixité sociale dans les écoles.

L'IRW-CGSP défend les principes du service public comme outil d'émancipation et de citoyenneté. Aussi, attire-t-elle l'attention sur les dangers de la digitalisation complète des services publics (la fracture numérique est un risque de non-recours aux droits) et ceux du télétravail (l'atomisation des travailleurs conduit à un sentiment d'abandon et de déshumanisation).

C'est pourquoi, également, elle se bat pour conditionner l'octroi de subsides publics au respect de certaines clauses sociales, environnementales, éthiques et anti-dumping dans les marchés publics.

Enfin, voulant mettre fin à la dérive des « faux indépendants » qui mine le secteur culturel, l'IRW-CGSP exige que les responsables politiques placent la culture à un niveau prioritaire tant pour les usagers que pour les professionnels en constituant un réel « statut de l'artiste » et en promouvant la création d'un secrétariat social public pour les artistes.

La Culture constitue un rempart important contre l'extrême droite et est un apport considérable à l'émancipation citoyenne.

LES PILIERS DE LA DÉMOCRATIE

Avec la pandémie et les inondations de juillet 2021, le service public a rappelé son rôle fondamental à celles et ceux qui en doutaient encore. Malgré des années d'austérité, de restrictions budgétaires et de diminutions des effectifs, les travailleurs et travailleuses du public ont rempli leurs missions et assuré les services essentiels à la population, dans des conditions parfois difficiles et souvent au péril de leur santé.

Pour l'IRW-CGSP, et avec le soutien de la FGTB wallonne, ces événements récents doivent entraîner un sursaut : il est urgent de tourner le dos à quarante années d'affaiblissement des services publics et de dégradation des conditions de travail et de rémunération des agentes et agents. Les politiques de privatisation, de libéralisation et d'austérité n'ont mené qu'à la dégradation de la qualité et de l'accessibilité et à la hausse du coût pour les citoyennes et citoyens.

L'existence de services publics de qualité, assurant une égale accessibilité à toutes et tous et financés à la hauteur de leurs besoins est un des piliers constitutifs indispensables de toute démocratie digne de ce nom.

Les Services Publics
plus que jamais
à vos côtés

IRW
CGSP

www.irwcfgsp.be

ÉLECTIONS 2024 ■■■

CONTRER LES IDÉES ET LES ACTES DE L'EXTRÊME DROITE

À l'approche des élections de juin prochain, l'extrême droite constitue une menace de plus en plus insistante, en Belgique et dans d'autres pays européens. Si la résistance syndicale reste cruciale pour empêcher sa montée en puissance, la mobilisation passe aussi par le vote. Ne baissons pas la garde !



Depuis quelques années en Europe, chaque élection laisse apparaître une nouvelle percée de l'extrême droite. La montée écrasante du Rassemblement National en France, la situation inquiétante avec Fidesz en Hongrie, l'arrivée de Fratelli d'Italia à la Présidence de l'Italie ou encore la nouvelle coalition avec les Démocrates de Suède ne laissent pas indifférent. Aujourd'hui, il paraît indispensable de pouvoir décrypter, analyser, déconstruire les discours de l'extrême droite qui tente de se rendre de plus en plus acceptable.

LA FENÊTRE DU DISCOURS « ACCEPTABLE »

Identité, « remigration », (in)sécurité, wokisme... Autant de mots de vocabulaire utilisés par l'extrême droite pour rendre son discours acceptable. Depuis déjà plus de 10 ans, cette stratégie de camouflage porte ses fruits. Évitant les références historiques qui font d'elle son extrémisme, l'extrême droite est aujourd'hui plus insidieuse, décomplexée et sait comment s'emparer des réseaux sociaux.

Un phénomène appelé la fenêtre d'Overton ou la fenêtre de discours explique en partie pourquoi nous assistons aujourd'hui à un retour de l'extrême droite. Cette fenêtre désigne le spectre du dicible. L'allégorie situe l'ensemble des idées, opinions ou pratiques considérées comme plus ou moins acceptables dans l'opinion publique de la société. Une idée vue comme inacceptable au départ va au fur et à mesure de sa répétition être normalisée et acceptée.

Cette fenêtre progresse et permet de changer la perception de l'opinion publique sans qu'elle ne s'en rende compte. On peut citer la campagne de Zemmour qui a permis au Rassemblement National d'être vu comme plus acceptable ou encore le mot « déportation » remplacé aujourd'hui par « remigration ». C'est ce qu'on peut appeler un changement du cadre éthique, selon Stéphanie Ardu, travailleuse à l'ASBL La Cible.

UNE EXTRÊME DROITE WALLONNE MORIBONDE ?

Depuis la disparition du FN belge, la Wallonie est relativement épargnée par la montée de l'extrême droite observée ailleurs en Europe, même s'il persiste quelques groupuscules en recherche d'un second souffle électoral. Comme l'affirment Bruno Verlaeckaert et Vincent Scheltiens dans leur livre « *Extrême droite : L'histoire ne se répète pas... de la même manière* »¹, la faiblesse de l'extrême droite wallonne tient à 3 principaux facteurs :

- Les propres faiblesses de ce courant : divisions internes, manque de moyens, absence de figure charismatique, profil inquiétant, pâles copies de partis étrangers...
- L'existence – et le respect – d'un cordon sanitaire politique et médiatique.
- Mais aussi et surtout la vigilance, la réactivité et la capacité de riposte des antifascistes et des organisations syndicales : il s'agit de perturber chaque événement d'extrême droite, contribuant ainsi à ostraciser et stigmatiser cette mouvance.

1. Éditions du Cerisier – Place Publique, juin 2021, 168 p.

Ce tableau plutôt positif ne doit pas faire oublier la possibilité réelle d'une montée de l'extrême droite en Wallonie, par la conjugaison de plusieurs facteurs :

- Les tentatives de recomposition de l'extrême droite francophone (jusqu'ici sans succès).
- L'influence de l'extrême droite française (Rassemblement National, Génération identitaire, Civitas...) sur le champ politique francophone.
- Le développement des courants confusionnistes et conspirationnistes, particulièrement actifs lors de la crise sanitaire (anti-vaccins, corona-sceptiques, libertariens...).
- Les scores cumulés des différentes formations d'extrême droite lors des derniers scrutins, qui peuvent atteindre des niveaux inquiétants, variant entre 5 et 10 %.
- La normalisation et le poids électoral de l'extrême droite flamande (Vlaams Belang, Schild & Vrienden...), qui pourrait servir de modèle de référence à l'extrême droite francophone.
- Une tendance générale au renforcement autoritaire du capitalisme dans sa phase néolibérale (criminalisation des classes populaires, violences policières, répressions antisyndicales, développement des moyens de contrôle et surveillance des mouvements politiques et citoyens...).

Si les différentes mouvances de l'extrême droite wallonne arrivaient à s'unifier, à se rendre crédibles et visibles, et à s'organiser, elles feraient ainsi sauter un des obstacles qui restreignent actuellement sa progression en Wallonie.

« AVEC L'EXTRÊME DROITE, LA CIBLE, C'EST TOI ! »

Le monde syndical wallon se mobilise de longue date contre l'extrême droite ; la vigilance syndicale et antifasciste s'exprime de plusieurs manières.

L'ASBL La Cible, créée en 2004 par la FGTB Liège-Huy-Waremme, se nomme d'abord « Vlaams Belang », pour couper l'herbe sous le pied du Vlaams Blok quelques semaines avant qu'il n'officialise ce nouveau nom, suite à sa condamnation pour racisme. Ainsi, l'algorithme des moteurs de recherche a affiché un site de sensibilisation contre l'extrême droite. Elle lance ensuite une grande campagne sous le slogan « Avec l'extrême droite, la Cible, c'est toi ! », qui donnera plus tard son nom à l'ASBL.

Elle veut contrer la propagation de leurs idées en déconstruisant et combattant les mensonges et stéréotypes de genre, d'origine et de classe véhiculés par l'extrême droite et la droite extrême et en démontrant que leur arrivée au pouvoir aurait des conséquences catastrophiques dans notre vie quotidienne, pour nos libertés individuelles et collectives.

Une autre stratégie antifasciste, réactive et radicale, portée par les syndicats vise à contrecarrer les plans des néo-fascistes, à perturber, voire empêcher leurs rassemblements, que ce soit à Verviers en 2019, Gilly en 2020, Liège en 2021 et plus récemment à Cuesmes.

La lutte contre l'extrême droite ne peut évidemment se concevoir que dans le cadre plus large du combat pour une meilleure redistribution des richesses et une société plus égalitaire. Car c'est en attaquant leurs origines que l'on peut espérer faire disparaître l'extrême droite et ses idées.

Le syndicat, présent sur le lieu du travail, a un rôle majeur de sensibilisation dans la lutte antifasciste. À l'approche des élections 2024, il est important de réagir contre la banalisation des partis d'extrême droite et de leurs idées. À l'heure où la confiance en la démocratie représentative s'effrite, il est temps de se réappropriier les urnes. Et surtout, ne laissons pas l'extrême droite s'emparer du terrain des idées².

UNE BROCHURE PÉDAGOGIQUE POUR S'OUTILLER

L'outil proposé par l'ASBL La Cible propose une série d'activités permettant d'analyser le message politique de l'extrême droite et les conséquences qu'il peut avoir sur notre quotidien. Composée d'aspects théoriques et pratiques, la brochure aborde neuf thèmes : la différence entre extrême droite et droite radicale, l'immigration, la justice, la famille, les mouvements sociaux, la culture, l'enseignement, le solidarisme et l'axe gauche-droite. Le livret d'illustrations qui l'accompagne peut être distribué, le tout est téléchargeable à l'adresse www.lacible.be/outils-pedagogiques.

Avec l'extrême droite, la cible, c'est toi !



2. Cet article est une synthèse de deux articles de *Syndicats Magazine* : <https://syndicatsmagazine.be/nouveaux-visages-extreme-droite/> et <https://syndicatsmagazine.be/resistance-extreme-droite-wallonie/>

NOTRE HISTOIRE ■■■

MATTEOTTI, SYMBOLE DES VICTIMES DU FASCISME D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Il y a 100 ans, le 10 juin 1924, le député socialiste italien Giacomo Matteotti était assassiné par les hommes de Mussolini. Près de vingt communes wallonnes ont (ou ont eu) une « rue Matteotti¹ ». Mais qui était Matteotti ?

Le fascisme s'était installé deux ans plus tôt en Italie, à la suite de la « Marche sur Rome » du 28 octobre 1922, appuyée et financée par les milieux industriels et les propriétaires terriens. Ils misaient sur le fascisme pour écraser les mouvements populaires de revendications sociales qui s'étaient répandus dans les usines et les campagnes italiennes après la Première Guerre mondiale.

Le régime fasciste s'impose à coups de violences : matraquage des grévistes, incendie des coopératives, saccage des locaux syndicaux et du siège des journaux antifascistes, humiliation et assassinat des opposants politiques... Des expéditions punitives frappent les villes et villages qui refusent de se soumettre au nouveau régime. Malgré cela, c'est à Mussolini que le roi d'Italie confie le pouvoir. À l'étranger, Mussolini est caricaturé comme un César de carnaval, ridicule mais sans danger.

UN ASSASSINAT POLITIQUE

Le député socialiste Giacomo Matteotti, dans un discours du 30 mai 1924 à la Chambre italienne, s'oppose à Mussolini et conteste le résultat des élections que le fascisme vient de gagner à force d'intimidations. Il se réserve, par ailleurs, de dénoncer publiquement par la suite la corruption qui règne dans le nouveau régime qui reçoit notamment des dessous de table de compagnies pétrolières étrangères.

Il n'aura pas l'occasion de prononcer cet autre discours : il est enlevé et assassiné le 10 juin 1924 par des sbires de Mussolini.

L'enlèvement et l'assassinat de Matteotti signent un électrochoc pour l'opinion publique, italienne comme étrangère. Le fascisme a dévoilé publiquement son vrai visage. Le crime commandité par Mussolini ébranle temporairement le régime fasciste mais précède de peu son renforcement, l'établissement de la dictature et la fin du régime parlementaire.

Les deux camps sont désormais clairement séparés.

UNE RÉSONNANCE INTERNATIONALE

Matteotti n'est certes pas la première victime du fascisme - et bien d'autres le suivront - mais il en devient le symbole. De la France à l'Argentine, en passant par l'Autriche, un véritable « culte » lui est voué, dès que sa mort est connue.

En Belgique, il était bien connu des milieux socialistes. Moins de deux mois avant son assassinat, bien que privé de passeport par le régime fasciste, il y avait passé quelques jours et était intervenu à Bruxelles, le 20 avril 1924, lors du congrès du POB (Parti ouvrier belge).

Après sa mort, on lui consacra en Belgique des rues, un monument (élevé d'abord à la Maison du Peuple de Bruxelles puis transféré à Petit-Wasmes) et même une chanson en wallon !

Alors que l'extrême droite relève la tête, notamment en Italie où Giorgia Meloni et les siens ne nient pas leur filiation avec le fascisme de Mussolini, il est essentiel de rappeler avec quelles violences le fas-

cisme italien, qui est le prédécesseur de tous les autres, s'est installé.

Non, il n'a pas « dérapé » seulement plus tard avec une politique coloniale brutale, un accord avec Hitler et des lois raciales aux conséquences tragiques, il est dès son origine violent envers ses adversaires tant politiques que de classe.

Le 5 juin prochain, une journée d'études, intitulée « Il y a 100 ans, le fascisme dévoilait son vrai visage », ouverte à tous, se déroulera à l'Université libre de Bruxelles (ULB) autour du centenaire de l'assassinat de Matteotti.

Elle sera doublée d'une exposition rappelant le « culte » dont Matteotti, après son assassinat, fut l'objet en Wallonie. L'inscription (gratuite) est obligatoire via un lien disponible sur le site internet du Centre d'histoire et de sociologie des gauches de l'ULB : <http://chsg.ulb.ac.be>

Anne MORELLI

Professeure honoraire de l'ULB

1. Notamment à Ans, Boussu, Carnières (Morlanwelz), Dour, Grâce-Hollogne, Grivegnée, Jumet, La Louvière, Leval-Trahegnies, Marcinelle, Mouscron, Ougrée, Quaregnon, Seraing, Soumagne....



STOP AUSTÉRITÉ ■■■

RETOUR EN FORCE DES COUPES BUDGÉTAIRES EN EUROPE

La Commission européenne et les États membres viennent de s'accorder sur de nouvelles règles budgétaires, tout aussi strictes que les précédentes. On aurait pu penser que les dirigeants avaient retenu la leçon des années 2010. Il n'en est rien. S'il n'est pas encore trop tard pour empêcher ce mauvais scénario de se réaliser, le temps presse.



Après plusieurs années de « quoi qu'il en coûte » au cours desquelles les États auraient dépensé sans compter pour faire face aux différentes crises (crise sanitaire, guerre en Ukraine, crise énergétique, inflation), il serait maintenant temps pour les États de revenir au sérieux budgétaire et de réduire les déficits et la dette, sous peine d'être sanctionné par la Commission européenne.

DE NOUVELLES RÈGLES EUROPÉENNES, IDENTIQUES AUX PRÉCÉDENTES

Le 10 février dernier, après deux ans de discussions, le Conseil de l'UE est parvenu à un accord sur une réforme du Pacte de stabilité. On entend ici et là parler d'un assouplissement des anciennes règles en vigueur. Sous la pression de l'Allemagne et des Pays-Bas, les minuscules avancées qui étaient en discussion (trajectoires budgétaires adaptées et prenant en compte les spécificités et les besoins en investissement de chaque pays) ont été mises de côté, pour remettre en avant des critères numériques stricts et indifférenciés, imposant à chaque pays un ajustement budgétaire minimal à respecter.

Sans rentrer dans les détails, les nouvelles règles sont les suivantes : les pays qui ont un déficit supérieur à 3 %, devront le réduire de 0,5 % chaque année. En ce qui concerne la dette, les pays qui ont un endettement supérieur à 90 % du PIB devront le diminuer de 1 point de pourcentage chaque année (0,5 point de pourcentage

pour les pays dont la dette se situe entre 60 et 90 % du PIB). Les deux critères de base, à savoir un déficit de 3 % et un endettement de 60 % du PIB, considérés de plus en plus largement comme obsolètes, restent donc pleinement d'actualité. Et aucun pays n'y coupera, y compris les pays qui ont une dette inférieure à 60 % du PIB.

Ajoutons que la mise en place de sanctions pour non-respect des règles a été renforcée, ce qui revient en réalité à rendre cette réforme pire que la précédente. En effet, si les règles précédentes étaient – un peu – plus exigeantes en matière d'efforts à fournir, aucune sanction n'a jamais été mise en œuvre. Quant à la prise en compte des investissements nécessaires à réaliser dans le domaine de la justice sociale et de la transition écologique, circulez, on verra plus tard !

DES DIZAINES DE MILLIARDS DE COUPES EN VUE

Dans ce nouveau contexte, les ajustements budgétaires demandés pour de nombreux pays, en particulier ceux dont la dette dépasse 100 % du PIB, sont énormes.

La Belgique (dette à 106 % du PIB) va devoir « économiser » 30 milliards minimum de plus chaque année au cours des sept prochaines années pour respecter ces normes européennes. Alexia Bertrand, ministre fédérale du Budget et grande capitaliste, en a profité, l'air de rien, pour

annoncer qu'il allait falloir vendre Belfius, BNP Paribas et Ethias, ben voyons ! La Région wallonne, qui met déjà en œuvre une trajectoire austéraitre depuis 2022 (150 millions d'économies supplémentaires chaque année), devra sans doute encore augmenter ses « efforts » dans les années qui viennent.

En France (dette à 111 % du PIB), suite à l'annonce d'un déficit de 5,5 % (150 milliards d'euros) en 2023, le gouvernement a annoncé en urgence 10 milliards de réductions de dépenses pour l'année 2024 et 20 milliards supplémentaires pour 2025.

Le gouvernement italien (dette à 140 % du PIB), en plus des réductions de dépenses prévues, prépare un grand plan de privatisations. Tout pourrait y passer : la banque Monte dei Paschi, la compagnie aérienne ITA Airways, la Poste italienne, la compagnie nationale des chemins de fer... Objectif : récupérer 20 milliards d'euros, soit 1 % du PIB.

DÉNONCER AVEC FORCE CETTE ORIENTATION

Cette orientation est absurde à de nombreux égards :

1. *Une décision purement politique.* Cette soudaine obsession pour des économies n'est que le résultat d'un choix politique. Rien ne nous y obligeait il y a encore quelques mois, et rien ne nous y oblige aujourd'hui. Par ailleurs, contrairement aux discours dominants, les États n'ont aucune difficulté à se financer sur les marchés financiers.
2. *Des critères obsolètes.* Il faut le rappeler, ces critères (une dette de 60 % et un déficit de 3 %) n'ont aucune justification économique, ils sont vieux de plus de 30 ans (1992), et le contexte a radicalement changé. La croissance moyenne du PIB était à l'époque de 2 % annuelle, et la question climatique ne se posait pas avec l'urgence d'aujourd'hui. Maintenir ces critères constitue une erreur politique gravissime.
3. *Des Mea culpa en trompe l'œil.* De nombreux responsables politiques ont admis ces dernières années que les politiques d'austérité appliquées dans les années 2010 ont constitué une erreur et ont aggravé la situation.
4. *« Ce n'est pas de l'austérité, mais de la responsabilité ».* Ne pouvant nier cette réalité d'échec avéré des politiques d'austérité, les gouvernements tentent vainement de convaincre que leurs plans d'austérité n'en sont pas. Ils parlent de choix responsables visant à éviter une vraie austérité dans le futur, de création de marges de manœuvre pour l'avenir, de réorientation des choix budgétaires, d'amélioration de l'efficacité de la dépense publique, en affirmant que ces choix n'auront pas de conséquences sur les services publics et la vie des gens ...



5. *Augmenter les recettes, vous n'y pensez pas !* Alors que les potentialités sont très importantes (taxes sur les super profits, taxe sur les grandes fortunes, fraude fiscale, ...) aucune volonté politique ne semble émerger pour réduire les déficits en faisant payer les détenteurs de capitaux.
6. *Ce n'est pas le moment !* C'est connu et démontré depuis longtemps : ce n'est pas quand ça va mal (période de ralentissement économique) que c'est le moment de réduire les dépenses publiques. Au contraire, c'est dans ces moments qu'il faut soutenir l'activité (pas n'importe laquelle bien sûr) en menant des politiques contracycliques.
7. *Cela va mal se passer.* Couper dans les dépenses et les investissements publics, alors que l'économie européenne ralentit, il n'y a pas pire choix d'un point de vue économique. Cela va aggraver l'effet récessif, et cela va faire augmenter la dette et les déficits publics. Et cela d'autant plus que tous les États européens s'apprêtent à le faire en même temps. Et après ? Un nouveau tour de vis austéraitre ? Un cercle sans fin ? Nos dirigeants n'ont-ils rien appris des leçons du passé ?

CE N'EST PAS LE BON SENS QUI DIRIGE LE MONDE

Malgré des *mea culpa* et en total déni des phénomènes économiques, la Commission européenne, les dirigeants européens et les États membres persistent et signent dans les erreurs du passé. Quelles conclusions faut-il en tirer ? Les peuples européens sont-ils dirigés par des institutions et des gouvernements de bonne foi, mais totalement aveugles et schizophréniques ? Ou bien faut-il admettre que ce n'est ni le bon sens, ni l'intérêt général qui dirigent ce monde, et qu'aujourd'hui comme hier, l'objectif n'est en réalité pas d'assainir les finances publiques mais bien d'accélérer le démantèlement des acquis sociaux et de servir les intérêts des puissances économiques et financières, dont l'appétit semble sans limite ?



L'AFFICHE ROUGE UNE CHANSON QUI RÉSISTE AU TEMPS

En entrant enfin au Panthéon ce mercredi 21 février 2024, les résistants Missak et Mélinée Manouchian, ainsi que leurs compagnons d'armes, fusillés 80 ans plus tôt par les nazis, déchiraient définitivement cette affiche rouge qui devait les flétrir. Leur peine capitale infligée par l'Allemagne nazie et Vichy a inspiré à Louis Aragon un poème que la musique de Léo Ferré a rendu bouleversant.

LA MORT N'ÉBLOUIT PAS LES YEUX DES PARTISANS

Comme une forme d'ironie de l'histoire, ce tract de propagande de l'Allemagne nazie popularisée sous le nom « d'affiche rouge » a élevé au rang de héros ceux qu'on appelle « le groupe Manouchian ». L'affiche représente dix résistants sur les 23 qui ont été exécutés, 22 fusillés au Mont Valérien le 21 février 1944, et Olga Bancic guillotinée le 10 mai 1944 à Stuttgart. Dix hommes choisis délibérément afin que leurs noms d'origine étrangère incarnent cette « armée du crime » composée de juifs, d'étrangers et de communistes, cautionnant ainsi l'abominable répression antisémite et xénophobe dont ils sont la cible.

Peu mis en avant dans l'immédiat après-guerre parce qu'ils n'incarnaient pas des figures nationales de la Résistance et ne correspondaient pas au discours officiel que voulaient imposer à la fois les gaullistes et les communistes, les combattants de « l'Affiche rouge », tous des Francs-Tireurs partisans – Main d'œuvre immigrée (FTP-MOI) de la région parisienne, allaient entrer dans la mémoire collective des Français au cours des années 1950 grâce à deux des plus grands poètes français du XX^e siècle. Paul Éluard tout d'abord, le premier à leur rendre hommage, avec un poème intitulé *Légion* en 1951. Puis surtout, en 1955, Louis Aragon, avec son poème *Strophes pour se souvenir* qu'il rédige à l'occasion de l'inauguration d'une rue portant le nom du groupe Manouchian dans le XX^e arrondissement de Paris.

ET LES MORNES MATINS EN ÉTAIENT DIFFÉRENTS

Dans ce poème, aux formes classiques de l'alexandrin, Louis Aragon puise son inspiration dans l'émouvante lettre d'adieu que Missak Manouchian a écrite à son épouse Mélinée le jour de son exécution. C'est Mélinée elle-même, installée en Arménie soviétique, qui envoie en 1954 à Louis Aragon la dernière lettre de son mari pour lui demander de préfacier un recueil de ses poèmes. Averti, le PCF passe officiellement commande d'un poème à Aragon

et le publie dans son journal *L'Humanité* du 5 mars 1955 sous le titre « Groupe Manouchian ». Toutefois, Aragon le renomme *Strophes pour se souvenir* l'année suivante, dans son propre recueil, *Le Roman inachevé*. Il y voit une chance de surmonter sa déception d'avoir dû abandonner en 1951, dans sa grande fresque historique, *Les Communistes*, la partie principale consacrée à la Résistance intérieure française.

C'est en 1961 que Léo Ferré compose, à partir de ces *Strophes*, une mélodie sobre, solennelle, lancinante aux notes graves qu'il intitulera simplement *L'Affiche rouge*. C'est la première fois que ce nom apparaît. Ce n'est pourtant pas Léo Ferré qui est le premier à la chanter. La première artiste à l'interpréter est Monique Morelli, le 30 septembre 1961, dans l'émission *Discorama*. La même année, Léo Ferré la chante en ouverture de son album *Les Chansons d'Aragon*.

LA JUSTICE VIENDRA SUR NOS PAS TRIOMPHANTS

L'aura anarchiste de ces deux chanteurs agite le gouvernement de De Gaulle qui interdit immédiatement la diffusion de la chanson. Il faut tout le courage d'artistes engagés comme Marc Ogeret ou Isabelle Aubret pour reprendre cette *Affiche rouge* qui est entonnée aussi sur les barricades de mai 68.

La censure ne sera levée qu'en 1982 par François Mitterrand qui met fin au monopole que l'État exerçait jusqu'alors sur la diffusion radiophonique.

Aujourd'hui, *L'Affiche rouge* est devenue un puissant symbole. Ce que raconte cette chanson, avec la force du chœur *a cappella*, ce sont les valeurs universelles de liberté, d'égalité et de fraternité qui unissent les vivants d'aujourd'hui à ces étrangers morts pour la France ; qui les rassemblent dans la Résistance à la barbarie, qui les réunissent dans la conviction que l'Amour est plus fort que tout ! Bonheur à tous ! Bonheur à ceux qui vont survivre !



CÉCILE BERTRAND, LA PASSION DE L'ENGAGEMENT

« C'est vrai qu'un dessin très court peut être réducteur,
mais parfois il peut aussi ouvrir des portes pour aller au-delà. »

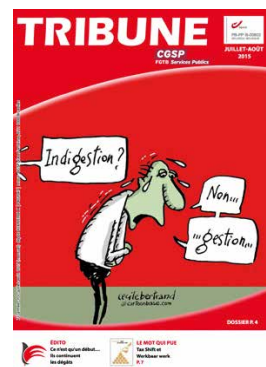
Cécile Bertrand

Grande tristesse pour l'IRW-CGSP d'apprendre le départ de notre amie Cécile Bertrand ce 1^{er} mars.
Célèbre dessinatrice de presse, elle n'avait pas hésité à mettre ses multiples talents au service de notre
journal Tribune en 2014 et 2015.



© Bart Van der Moeren

Cécile Bertrand est décédée après plusieurs accidents de santé ces derniers mois. Elle faisait figure d'exception dans le paysage du dessin de presse, majoritairement composé d'hommes. Elle est née le 20 juin 1953 à Liège et s'est très tôt sentie attirée par la beauté. Elle s'inscrit en peinture à l'École supérieure des arts Saint-Luc de Liège. Elle fut coloriste, elle fut dessinatrice pour jeune public, elle fut surtout, et depuis des années, une observatrice de la vie qui nous entoure, du monde qui nous enserre. Tout au long de ses dessins de presse, vifs, efficaces, lucides... Intelligents et engagés, toujours, mais sans tape-à-l'œil inutile ! Cécile a ainsi dessiné pour divers journaux et revues : *Le Vif/L'Express* dès 1990, *Plus Magazine*, le magazine féministe belge *Axelle*, *Imagine*, *Ensemble* puis, en 2005, elle se lançait dans l'aventure du dessin quotidien en devenant la dessinatrice du quotidien belge *La Libre Belgique*, commentant l'actualité chaque jour par le biais de petits personnages nommés « Les Poux ».



Cécile avait l'humilité du vrai talent. Elle était un regard et ce sont ces qualités que nous lui avons demandé d'exercer au profit de notre journal *Tribune*. Cécile a également accepté de mettre en image notre campagne « Mes services publics, j'y tiens ! », une série de cinq cartes postales distribuées à l'occasion de la Journée internationale des services publics du 23 juin 2015.



MES SERVICES PUBLICS, J'Y TIENS !

Artiste infatigable, elle n'aura eu de cesse de créer jusqu'au bout. Cécile Bertrand a rangé définitivement ses crayons, pinceaux et outils, en douceur, entourée de ses proches et du personnel hospitalier du CHU de Liège ce premier mars 2024. Nous adressons toutes nos profondes condoléances à sa famille et à ses amis.



UN 1^{ER} MAI SOUS LE SIGNE DES ÉLECTIONS SOCIALES



Ce 1^{er} mai 2024 bruxellois se déroulera pour la troisième fois au Mont des Arts, réunissant pour une journée festive et militante des stands de nos centrales et du village solidaire.

Cette année, comme tous les quatre ans, le parfum des élections sociales se mêlera aux effluves culinaires et aux sonorités engagées.

Rendez-vous sur le stand de la CGSP-Bruxelles animé par nos camarades des secteurs Poste, Cheminots et AMiO !



PERMANENCES FISCALES 4, 5 ET 6 JUIN

Comme chaque année, les camarades du SPF-Finances vous aideront pour votre déclaration d'impôts des personnes physiques (exercice 2024 – revenus 2023).

SUR PLACE

Les mardi 4, mercredi 5, jeudi 6 juin
de 9h à 12h00 et de 13h00 à 16h30
boulevard Émile Jacqmain, 20 – 1000 Bruxelles
1^{er} étage – salles 1.08 et 1.09
(Attention : clôture des entrées 30 minutes avant l'heure de fermeture !)

PAR TÉLÉPHONE

Durant cette période, il sera également possible d'obtenir une assistance par téléphone. Vous devrez d'abord adresser un mail au camarade Olivier Van Gompén (van_gompen@hotmail.com) en mentionnant bien les renseignements suivants :

- NOM, Prénom
- numéro de registre national
- numéro de téléphone
- plage de disponibilité (jour/heure)

Le rendez-vous sera confirmé par retour de mail et un camarade du SPF-Finances vous rappellera au moment

convenu pour traiter votre déclaration (attention, seulement 2 tentatives d'appel). N'oubliez pas de préparer les documents utiles et d'en disposer au moment de l'appel.

DOCUMENTS À PRÉPARER

- Votre carte d'identité et votre code PIN ainsi que ceux de votre conjoint ou cohabitant légal ;
- Votre formulaire de déclaration original (si vous l'avez reçu) ;
- Votre document préparatoire ;
- Vos fiches de revenus (salaires, pécule de vacances, chômage, mutuelle...) ainsi que celle de votre conjoint ou cohabitant légal ;
- Vos attestations (emprunt hypothécaire, assurance-vie, épargne-pension, libéralités...);
- Les documents justificatifs utiles (extraits bancaires, factures, reçus TVA, etc.).

Rudy JANSSENS,
Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles

www.cgspacod.brussels



ADMI-MOTS LE BILLET DU SECTEUR ADMI

UNE PAGE SE TOURNE, UNE NOUVELLE EST À ÉCRIRE...

Au moment où je rédige ce texte, nous sommes en plein préparatifs finaux pour notre congrès du Secteur wallon des 18 et 19 avril. Lorsque vous lirez ces mots, celui-ci aura eu lieu et nous serons en préparatifs pour le sprint final d'une mandature : le Congrès du Secteur fédéral.

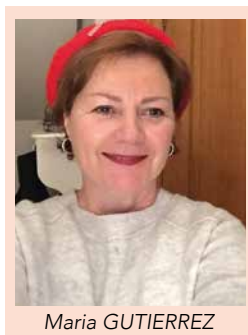
Tous les 4 ans, nous vivons cette période très particulière des Congrès qui est un moment hautement important pour notre organisation car cette étape permet de renouveler nos instances de façon démocratique, contrairement à ce que le petit gamin de Mons énonce. Un congrès c'est un instant statutaire qui permet aux sections syndicales de désigner les mandataires qui les représenteront dans les comités de concertation et de négociation officiels. Mais ce Momentum c'est aussi un instant privilégié car il permet de réunir en un seul lieu l'ensemble des militants que nous sommes. Il permet d'échanger et de partager des moments de convivialité afin de renforcer nos liens de fraternité et de solidarité qui sont le ciment et la force de la CGSP. C'est également l'occasion de remercier et féliciter les délégués de toutes les sections car ce sont eux les maillons de cette chaîne forte et solide qui fait tourner le moteur et le cœur de notre syndicat. Sans les délégués de terrain et les militants, la CGSP n'est rien.

Au niveau du Secteur wallon, c'est sans surprise que le congrès a décidé de maintenir l'équipe actuelle en place, à savoir Martine Ugolini en tant que Présidente wallonne et fédérale, André Gilles comme Secrétaire général wallon en charge des OIP et votre serviteur comme Secrétaire général wallon et fédéral. Nous maintenons toute notre équipe en place à l'exception de Maria Gutierrez et Pierre Patti, tous deux jeunes pensionnés, et Laurent De Cooman qui a décidé de nous quitter pour répondre à un nouveau challenge à l'IFAPME.

Nous les remercions pour leur investissement sans failles durant tous leurs mandats syndicaux et leur souhaitons le meilleur dans leur nouvelle vie.

Par ailleurs, les camarades Bertrand André, Philippe Barbion et Laurent Dufasne ont été réélus en tant que Secrétaires (Inter-)Régionaux respectivement des (Inter-) Régionales du Centre-Sud-Est, de Charleroi et de l'Ouest. Une modification a eu lieu à la régionale de Liège car Jona-

than Dawance a tout logiquement remplacé le camarade Joël Bertho qui va profiter, nous l'espérons, d'une longue et belle retraite bien méritée.



Maria GUTIERREZ

Enfin certains camarades ont décidé de répondre à un nouveau défi et ont été désignés comme Secrétaires intersectoriels régionaux. Il s'agit des camarades Pascal Forget (régionale du Luxembourg), Stéphane Rybczak (pour la toute nouvelle régionale de Mons-Borinage-Centre) et Jean-Claude Servais (régionale de Verviers). Nous leur souhaitons le meilleur dans leurs nouvelles fonctions syndicales et sommes rassurés sur l'avenir car ils avaient déjà démontré leurs talents, compétences et implication au sein du Secteur. Nous sommes d'autant plus rassurés

qu'ils ont été remplacés par des camarades de valeur qui sont prêts à reprendre le flambeau, à savoir par Catherine Gaie (pour Mons-Borinage) et Stéphan Cormanne (pour Verviers).

Un congrès c'est aussi un moment où nous cessons d'avoir la tête dans le guidon et où nous prenons le temps de faire le bilan des années écoulées. Et je dois bien avouer que depuis que je suis élu à la barre du Secteur, la navigation a été plutôt un voyage en eaux troubles qu'un long fleuve tranquille. Pour l'illustrer, faut-il rappeler à ceux d'entre vous qui ont vécu ces moments les attentats de Bruxelles en 2016 et la mise en œuvre de la 6e réforme de l'État (lors de mon premier mandat) ou encore le gouvernement Michel avec sa pension mixte et son *tax-shift* (pour mon second mandat).



Pierre PATTI

Mais il est indéniable que cette troisième mandature a battu tous les records de stress en 10 ans suite à la pandémie de covid-19. En effet les mesures d'exception décidées de façon forcée par les Gouvernements depuis 2019 dans un contexte anxiogène nous ont forcé à devoir travailler dans des conditions que nous n'aurions jamais acceptées dans un contexte normal : confinement forcé, gestes barrières et distanciation sociale, réunion en distanciel (une première pour nous), imposition du télétravail, des textes fastidieux et pourtant cruciaux reçus le soir à 18h pour être négociés le lendemain matin, les camarades stressés, émus voire même en larmes au téléphone par l'absence de moyens de protection sur les lieux de travail.

Une situation jamais vécue de mémoire de syndicalistes.

Espérons que la prochaine mandature sera moins trouble que les précédentes. Ce dont je doute au vu des intentions de votes au niveau national, qui augurent un dépassement du record de jours sans gouvernement fédéral, voire même le début du confédéralisme et une inévitable 7^e réforme de l'État.

Pourtant, dès 2018 tout semblait partir sur de bonnes bases pour obtenir des avancées dans nos dossiers : le maintien du Ministre Pierre-Yves Dermagne au portefeuille des pouvoirs locaux wallons, avec lequel les relations étaient au beau fixe. L'arrivée de Christie Morreale à la santé (en lieu et place d'Alda Gréoli) et de Frédéric Daerden à la fonction publique communautaire. Et ensuite, en 2019, le retour de la famille socialiste aux affaires au niveau fédéral, avec les portefeuilles de la santé, des pensions et de l'emploi. Et la désignation « en cascade » de Christophe Collignon au wallon. Tous les signaux nous semblaient favorables à l'exception des fonctions publiques wallonne et fédérale qui restaient une grosse interrogation pour nous avec Petra De Sutter au fédéral et Valérie De Bue au wallon. Même s'il faut reconnaître que les deux années vécues avec la ministre De Bue au niveau des pouvoirs locaux wallons s'étaient déroulées dans l'entente, le respect et la correction mutuelles. Contrairement aux relations que nous avons avec d'autres Ministres comme Maxime Prévot ou Pierre-Yves Jeholet.

Les élections législatives de 2024 arrivant à grand pas, tirons dès à présent le bilan de cette législature.

Commençons par **le dossier « soins de santé »** qui a monopolisé une grande partie de notre temps et de notre énergie durant la pandémie. Tout d'abord un accord social historique avec des budgets jamais égalés par le passé à destination des travailleurs du secteur de la Santé :

- 500 M d'euros au fédéral pour le fonds des blouses blanches afin d'accroître le nombre de bras au chevet des patients ;
- 100 M d'euros fédéraux pour l'amélioration qualitative des soins, concrétisée par le projet « choisis les soins.be » afin d'attirer encore plus de travailleurs dans le secteur ;
- 500 M d'euros au fédéral pour la mise en œuvre de l'IF-IC, le nouveau régime barémique dans les hôpitaux ;
- 260 M d'euros en Région wallonne pour le même dossier à l'attention des MR-MRS et autres institutions de soins ;
- Et enfin des primes « Covid » tant au fédéral qu'en région pour certains agents.

Des budgets que nous n'aurions certainement pas obtenus aussi facilement sans le Covid, il faut bien le reconnaître.

Au niveau des pouvoirs locaux wallons (Comité C), une convention sectorielle a été négociée avec pour effets de nouvelles avancées pour les travailleurs du Secteur :

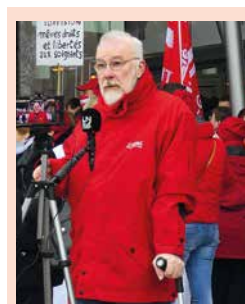


Laurent DE COOMAN

- Des jours de congé supplémentaires : pour soins palliatifs, procréation assistée et déclaration de cohabitation légale.
- Un projet pilote de réduction collective du temps de travail avec embauche compensatoire qui a malheureusement été peu suivi malgré les budgets dégagés car seules une vingtaine de pouvoirs locaux ont tenté l'aventure. Mais c'est déjà un début.

- Une réforme de la FPL qui a déjà accouché d'un décret qui remet le statut au cœur du modèle (tout en offrant des perspectives aux agents contractuels), et impose (et pas recommande) une série de mesures aux administrations locales et provinciales, ce qui est une première depuis 1994. Ce décret sera complété par une circulaire qui coordonne l'ensemble des circulaires éditées depuis 1994 et qui verra (si tout va bien) le jour entre le moment où nous rédigeons ce texte et celui où vous le lirez. Cette dernière devrait révolutionner le modèle des carrières tel que nous le connaissons actuellement et qui mettra en œuvre de nouvelles perspectives de carrière pour nombre d'agents et ce afin de rendre la fonction publique locale plus souple et plus attractive.
- Enfin il a été convenu avec le ministre Collignon de réaffecter les budgets dédiés au pacte pour une fonction publique solide et solidaire au projet qui proposera une assurance hospitalisation gratuite à l'ensemble des travailleurs de la fonction publique locale. Sur ce dernier point, nous espérons aboutir à un accord avant la fin de la législature.

Pour le volet de la fonction publique wallonne (Secteur XVI), citons tout d'abord et avant tout l'accord historique en Région wallonne dit de « l'art. 119 quater élargi » qui, depuis 2022, permet de nommer sur son poste tout agent de la FP wallonne qui réussit un examen de « screening SELOR » c'est-à-dire un test de logique informatisé. Le secteur Admi organise d'ailleurs régulièrement des formations afin d'aborder et surtout réussir ces tests. Grâce à ce mécanisme, au 1^{er} janvier 2024, nous avons pu obtenir 3 825 titularisations (dont 1 855 dans les OIP), qui viennent s'ajouter à 778 autres entre 2016 et 2021. Une véritable victoire pour le statut si souvent mis à mal à d'autres niveaux de pouvoir particulièrement par les partis de droite.



Joël Bertho

Pour la fonction publique communautaire (Secteur XVII), citons comme avancées, l'augmentation de la partie fixe de la prime de fin d'année de 150 euros en décembre 2022 ainsi qu'une revalorisation

des prestations horaires du samedi portées à 150 % en vigueur depuis janvier 2022.

Une carrière d'expert commence à se mettre en place à l'ONE, à l'instar du Ministère, en commençant par les niveaux 3. Nous sommes derrières les autres OIP pour qu'ils suivent le mouvement. Cette carrière d'expert devrait par ailleurs, à terme, permettre également l'accès à la nomination.

Les discussions viennent d'aboutir sur un rapprochement du 119 quater de la Région wallonne qui permettra de nommer sur poste un travailleur du secteur XVII ayant réussi la première épreuve de screening Selor. Malheureusement, d'autres dispositions de l'arrêté prévoient, par ailleurs, une limitation des nominations par quota et en fonction des budgets dans les OIP. La CGSP a donc marqué son désaccord sur ce texte.

Des discussions sont en cours également sur le non-poinçage, mais il n'y a encore rien d'abouti à ce jour.

Au niveau fédéral, par contre, les avancées ne nous poussent pas à crier victoire. Si, au début de son mandat Petra De Sutter avait promis de défendre les travailleurs du service public, force est de constater que le blabla a pris le pas sur les résultats.

Malgré le contexte, nous avons toutefois pu obtenir un droit sur la déconnexion et une indexation d'une partie de l'indemnité télétravail. Nous avons négocié une amélioration du statut des agents présentant un handicap et un système de remédiation dans l'évaluation des agents avec un pas vers l'avis contraignant de la chambre de recours. Nous avons pu également supprimer le lien entre évaluation et situation pécuniaire.

Pour le volet négatif, Fedasil a mis en place pour la première fois l'intérim dans la fonction publique fédérale,

même si cette possibilité avait été initiée par le gouvernement précédent.

Enfin, dernier constat au fédéral, **les services de police et d'incendie** auront été, pour leur part, les parents pauvres de cette mandature. Puisque seul un mini-accord aura été obtenu pour la police avec quelques avancées pécuniaires pour une très faible partie des agents. Et rien de significatif pour les pompiers.

Vous l'aurez compris, certains camarades auront donc été mieux servis que d'autres sous cette législature et il nous reste encore pas mal de pain sur la planche. Ceci est essentiellement dû aux arbitrages et choix orchestrés par nos représentants politiques.

Il sera temps, au lendemain des sanctions électorales, de reprendre notre bâton de pèlerin et déposer de nouvelles revendications. En espérant recevoir une écoute favorable, tout particulièrement des représentants des partis politiques qui nous sont proches.

Pour conclure, nous pouvons affirmer que 2024 sera une année charnière, tant au niveau des dossiers politiques, que pour nos instances syndicales. Nos équipes, dans les régionales qu'au niveau wallon, sont donc dès à présent opérationnelles et prêtes à remettre l'ouvrage sur le

métier afin d'obtenir de meilleures conditions de travail pour l'ensemble des agents de notre secteur, de la fonction publique en général et de l'ensemble des travailleurs. C'est une nouvelle page que nous devons tous et toutes écrire ensemble et seul l'avenir démontrera si nous avons été à la hauteur de vos attentes.

Je vous souhaite un excellent mois de juin crucial pour les choix politiques de demain et un peu à l'avance de bonnes vacances.



Jonathan DAWANCE



Stephan CORMANNE

Olivier NYSSSEN
Secrétaire général du Secteur Admi

FEDASIL : UNE AGENCE FÉDÉRALE PAS SI BANALE

L'AGENCE FÉDÉRALE POUR L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE A 25 ANS

L'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil), organisme d'intérêt public placé sous la tutelle du secrétaire d'État à l'Asile et à l'Immigration, fête son quart de siècle.

Tantôt instrument politique, parfois variable d'ajustement budgétaire, vingt-cinq ans et combien de crises de l'accueil depuis lors ?

Ces crises successives ont laissé des traces indélébiles dans la mémoire des travailleurs. Beaucoup d'entre eux ont démissionné en raison d'une perte de sens ou d'une pression trop forte.

Pensons également aux demandeurs de protection internationale qui sont arrivés dans l'espoir d'un monde meilleur et qui se retrouvent otages d'un accueil mal organisé faute de moyens suffisants et d'errements politiques.

Reconnaissons que ces 25 années n'ont pas permis à l'agence de prendre son envol et de devenir un véritable service public de l'accueil.

En effet, depuis les années 2000 (conflits armés, insécurité alimentaire, dérèglement climatique), la situation géopolitique mondiale, avec un modèle économique capitaliste globalisé, a entraîné davantage de mouvements de population.

La répartition inégale des richesses et des ressources aggrave ce phénomène migratoire.

Chacun doit prendre sa part de responsabilité, quel que soit le niveau de pouvoir.

L'Union européenne a un rôle à jouer et les États membres doivent trouver une solution équilibrée. Les autorités régionales et communales doivent également être en mesure de répondre aux besoins notamment en termes de logement. La société civile dans son ensemble doit aussi jouer un rôle et favoriser l'intégration.

Le repli sur soi n'a aucun sens et malgré un nombre toujours croissant de murs, l'Europe restera un continent où l'on viendra chercher refuge.

En 2023, plus de 8 000 personnes n'ont pas pu se loger faute de place dans le réseau d'accueil, faisant de Fedasil, une agence gouvernementale qui ne respecte pas ses obligations légales et mettant ainsi le gouvernement fédéral au pied du mur face à ses engagements internationaux.

Faisant fi des décisions de justice, faute de places d'accueil, des solutions d'ouverture et de fermeture alambiquées et bricolées sont mises en place, mais elles sont insuffisantes, restent temporaires et sont très coûteuses.

Le traitement de cette situation par les médias engendre des raccourcis et polarise les opinions. Il suffit d'écouter les discours de plus en plus populistes, d'écouter le silence autant complice qui contribue à la banalisation.

Les simplismes, les lieux communs et le manque de nuances conduisent toujours aux mêmes conséquences.

Camarades, nous savons que cela n'engendre que le fascisme et du racisme.

Certains pensent que nous risquons rapidement de nous réveiller dans un monde différent qui ressemblerait à celui des années 1930.

Les attaques sont déjà bien manifestes contre les libertés syndicales, l'égalité entre les hommes et les femmes, les discriminations à l'égard des personnes d'origine étrangère.

Les années les plus sombres de l'histoire nous le rappellent et le bruit des bottes se fait déjà entendre. Elles résonnent déjà dans nos sociétés, dans les discours et singulièrement les discours conservateurs.

Face à la montée de l'extrême droite et du fascisme, il nous appartient de construire le monde dans lequel nous voulons vivre.

Camarades, à l'approche des élections à tous les niveaux en Belgique et du renouvellement du Parlement européen, il est plus que jamais primordial de porter haut nos valeurs de lutte et de résistance.

Camarades, réaffirmons notre volonté d'un monde solidaire dans lequel les inégalités sociales disparaissent.

Camarades, refusons la banalisation.

Nous pensons aux travailleurs et aux délégués syndicaux qui chaque jour donnent le meilleur d'eux-mêmes malgré un secteur d'activité particulièrement compliqué où le manque de reconnaissance des autorités amène un sentiment grandissant de malaise parmi le personnel. Et ce n'est pas si banal !

Et ce n'est pas le recours au travail intérimaire qui nous rassure !

Courage les camarades et merci pour votre engagement.

No pasaran!

André GILLES
Secrétaire général du secteur Admi

ÉDITORIAL**1^{ER} MAI 2024**

Depuis 1886, la date du 1^{er} mai représente le jour historique de la revendication de la réduction du temps de travail ainsi que de la journée des Huit Heures.



Depuis 1886, à l'exception de la période des deux guerres mondiales et de la crise Covid, chaque année le 1^{er} mai est le jour où les travailleurs de toutes les démocraties revendiquent soit pour la réduction du temps de travail, soit pour des augmentations de salaires, soit pour plus de protections sociales ou médicales. C'est aussi un jour de solidarité avec tous les démunis du monde.

En 2024, c'est la première fois que le 1^{er} mai tombe au milieu des vacances scolaires de printemps. Nous allons pouvoir mesurer la mobilisation de nos délégués pour la défense de nos valeurs.

J'ai bien parlé des vacances de printemps, car c'est aussi une conquête de la Gauche que les rythmes scolaires soient adaptés aux enfants plutôt qu'aux fêtes religieuses (quelles qu'elles soient). De même que nous sommes attachés à la neutralité des services publics qui sont les services de tous les citoyens. Nous devons faire comprendre à nos nouveaux affiliés qu'un fonctionnaire représente l'État et non ses propres valeurs. C'est ainsi qu'aucun fonctionnaire, quelles que soient ses missions, ne peut porter de signes religieux.

Comment faire comprendre qu'un fonctionnaire portant un signe religieux, pourra se défaire de ses idées religieuses pour traiter un dossier de manière neutre. Comment expliquer qu'en étant incapable de se défaire de ses signes religieux ou philosophiques, il pourra traiter un dossier sans ses idées religieuses ou philosophiques. Comment faire comprendre à ceux qui veulent introduire les signes religieux ou philosophiques qu'ils jettent l'opprobre sur tous les fonctionnaires. Mais peut-être est-ce le but de discréditer la Fonction publique pour certains.

Cette année, nous serons à un mois d'élections essentielles pour notre future société. Les élites européennes

vont-elles imposer une mortelle rigueur budgétaire ? Vaut-il accepter des coupes drastiques dans notre Sécurité sociale, nos soins de santé, mais aussi dans nos services publics, que certains utilisent comme une variable d'ajustement budgétaire ?

Non camarades, nous ne pouvons laisser faire cela. Je vous invite fortement à réfléchir avant de donner votre voix à un parti. Il faut que nous nous mobilisions pour les partis de gauche qui se prononceront contre l'austérité budgétaire et pour voter pour des partis qui défendront la Fonction publique et les sociétés publiques. Il faut que nous nous mobilisions également pour des partis qui prendront leurs responsabilités de gérer les services publics.

N'OUBLIONS PAS QUE NOUS VOTONS POUR NOS FUTURS « PATRONS » !

C'est pour cette raison que je vous invite à vous mobiliser auprès de candidats qui défendent nos valeurs de l'État et de sa neutralité, notre Sécurité sociale, et qui s'engageront à voter contre les mesures d'austérités budgétaires. Poser clairement la question aux candidats dont vous êtes proches ou qui vous sollicitent.

Camarades, l'extrême droite revient au pouvoir en Europe, ou grimpe partout dans les parlements.

En 1937, les parlementaires belges avaient répondu à la montée des fachos de Rex par une moralisation du Monde politique par le Statut Camu. Le Statut des agents de la Fonction publique est à l'instar du suffrage universel, un des fondements de notre démocratie.

PROTÉGEONS-LE !

Bonne fête des travailleurs, aimez vos proches et votez bien le 9 juin !

S. JAUMONET
Secrétaire fédéral

BILANS

BILAN DE LÉGISLATURE DU GOUVERNEMENT WALLON

Il serait difficile de parler d'un bilan très positif pour le Gouvernement wallon, surtout qu'en cette fin de législature, les ministres MR ressortent les dossiers défavorables à la Fonction publique.

Je prendrai pour exemple la création d'un centre d'expertise budgétaire pour lequel nous aurions été favorables mais qui, placé dans un cabinet ministériel avec des salaires astronomiques, va priver toute la démocratie de chiffres réels sur le budget puisque ce seront des chiffres du Cabinet du Ministre du Budget.

Je ne reviendrai pas sur la gestion calamiteuse de l'Agence wallonne du Patrimoine et son corollaire de biens classés ou déclassés pour des raisons politiques.

JE RETIENDRAI TROIS POINTS POSITIFS :

- durant la crise Covid, le Gouvernement wallon s'est appuyé sur les services publics pendant toute la crise. Il a affirmé l'utilité des Services publics. Il a toujours payé les salaires, sans utiliser des possibilités de chômage temporaire. Il faut dire que durant cette crise les services publics wallons ont été exemplaires ;
- durant cette législature, le Gouvernement wallon a accordé un taux de remplacement de 100 % des départs des agents des services publics. Malheureusement, certains mandataires n'ont pas utilisé les enveloppes budgétaires pour remplacer tous les agents nécessaires au bon fonctionnement des services publics. De nouvelles politiques ont été lancées sur ces enveloppes de remplacement ;
- enfin et surtout, le Gouvernement a adopté le nouvel article 119 quater qui permet de statutariser le personnel contractuel sur leur poste. Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes à 3 800 contractuels devenus statutaires. Néanmoins, rendons à César ce qui appartient à César, cette mesure avait été négociée avec Christophe Lacroix, qui est sans doute le dernier vrai ministre de la Fonction publique que nous avons eu.

S. JAUMONET
Secrétaire fédéral



BILAN « FONCTION PUBLIQUE » DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

S'il n'y avait pas eu les derniers mois écoulés, nous aurions pu attribuer un très bon bulletin au Gouvernement de la Communauté française.



Tout d'abord, il n'y a qu'à la Communauté française qu'une Convention sectorielle a été signée par la CGSP.

Elle comprenait notamment :

- une augmentation de la prime de fin d'année ;
- l'obtention du travail rémunéré à 150 % le samedi ;
- l'augmentation du nombre de congés de naissance et de « force majeure ».

C'était le Nirvana « Fonction publique ».

Malheureusement une forme de paternalisme, d'interventionnisme s'est installée entre le Cabinet « *Fonction publique* » et la CGSP. Cela a tendu les relations avec le Cabinet.

En fin de législature, nous avons enfin pu débattre d'un nouvel arrêté sur la statutarisation du personnel contractuel. Malheureusement le Gouvernement de la Communauté française n'a pas respecté son engagement politique, pris au travers de la Convention sectorielle, de prendre le même arrêté qu'en Région wallonne (voir article de la dernière *Tribune*).

Nous avons également connu des mouvements sociaux :

- dans les services qui payent les salaires des enseignants et PAPO de la Communauté française, nous avons obtenu plus d'une centaine d'agents en renfort ;
- dans les IPPJ, où nous avons obtenu le maintien des « *Congés spécifiques* » aux IPPJ et quelques renforts (18) insuffisants ;
- dans les SAJ et SPJ, après un mois de grève, nous avons obtenu le renfort de 65 agents et de moyens de « *solutions* » pour les jeunes en difficulté. Malheureusement, le Secrétariat général du ministère de la Communauté française est en mutation permanente et aucun renfort n'a encore pu être engagé depuis juillet.

Le bilan de l'action du Gouvernement de la Communauté française était donc globalement favorable avant le changement d'attitude du Cabinet « *Fonction publique* ».

S. JAUMONET
Secrétaire fédéral

NOS COMBATS





ÉDITO

2024 : ANNÉE D'ÉLECTIONS !



ÉLECTIONS SOCIALES

C'est en 2018 que les élections sociales ont été instaurées au sein des Chemins de fer belges.

Nous n'en voulions pas mais la loi nous les a imposées pour des raisons idéologiques, la

logique libérale voulait marquer de son empreinte l'organisation du dialogue social !

Malgré ce contexte, la CGSP a relevé ce défi avec succès, en réunissant 58 % des voix sa faveur !

Les élections sociales se dérouleront du 27 au 29 mai 2024, elles représentent un nouvel enjeu important pour la CGSP qui y participera avec la ferme ambition de confirmer son résultat de 2018.

Elles doivent permettre de renouveler, pour les 4 prochaines années, la composition de 45 instances paritaires (Comités Prévention et Protection au Travail et Commissions Paritaires Régionales), pour lesquelles la CGSP proposera des candidats sur toutes les listes.

La solidarité de l'ensemble des Cheminots, quelles que soient leurs catégories professionnelles, constitue la pierre angulaire de l'action syndicale de la CGSP qui continuera à faire entendre la voix à tous les niveaux de la concertation sociale.

Je suis convaincu que le rayonnement de la CGSP et, surtout, la qualité du travail accompli par nos différents délégués et élus au cours des 6 dernières années permettra d'atteindre cet objectif.

Cependant, ce ne sera pas suffisant, il faudra poursuivre notre action sur tous les sièges de travail, aller à la rencontre des Cheminots, rester à leur écoute afin de pouvoir encore mieux les représenter et améliorer leurs conditions de travail.

Il faudra mener une campagne de conviction afin de présenter les avancées obtenues par la CGSP, qui, sans elle, n'auraient pas été possibles.

Enfin, l'unité du secteur sera le moteur de cette campagne !

ÉLECTIONS POLITIQUES

L'avenir pour les Chemins de fer est incertain car les perspectives politiques ne sont pas très claires mais surtout parce que les ambitions ne semblent pas suivies d'actes concrets.

Bien sûr, il y a eu l'attribution directe des missions de service public pour 10 ans mais le plan de financement de celles-ci est aléatoire.

Malgré tous ses efforts de communication, le bilan du ministre n'est pas positif, je voudrais citer trois chiffres pour illustrer celui-ci, entre 2020 et 2023 :

- la ponctualité a chuté de 6 % (de 92 à 86 %),
- le nombre de trains supprimés a augmenté de 2 % (1900/mois à 3500/mois),
- le nombre d'ETP a baissé de 1 141 unités sur la même période.

Aujourd'hui, certains, dont Marc Descheemaeker ancien CEO de la SNCB et ouvertement déclaré candidat à un mandat au conseil d'administration de la SNCB, ont la volonté de régionaliser la SNCB.

Et dans le même temps, ils supprimeraient encore plus de 500 gares ou points d'arrêts.

C'est stupide, dangereux et irréaliste !

La CGSP continue de défendre :

- une organisation nationale pour la SNCB,
- une structure intégrée pour les Chemins de fer,
- une coopération entre les réseaux et non la concurrence imposée par la libéralisation.

Dans ces conditions, nous serons attentifs aux résultats de ces élections et au programme défendu par les différents partis.

Face à la montée du populisme et de l'extrême droite, je pense que la solidarité de l'ensemble du monde du travail constitue la seule alternative crédible.

La sphère des Cheminots se nourrit de cette solidarité et la fait vivre chaque jour.

Pierre LEJEUNE
Président

2018-2024: INTERVENTIONS DE LA CGSP-ACOD AU COMITÉ D'ENTREPRISE PPT

Du 27 au 29 mai 2024, se tiendront les élections sociales. Le personnel d'Infrabel pourra élire ses cinq représentants au Comité d'entreprise PPT. Le bien-être, la prévention et la protection au travail sont les compétences essentielles de ce Comité.

Trois représentants de la CGSP-ACOD siègent actuellement dans ce comité. Les résumés mensuels de leurs interventions peuvent être consultés sur notre site : www.cheminots.be.

Vos représentants CGSP (des agents de différents corps de métier) ont été très actifs depuis leur élection en 2018. Voici quelques points importants sur lesquels la CGSP-ACOD est intervenue pour améliorer votre bien-être :

Accidents des sous-traitants

Nous sommes confrontés à des accidents graves voire mortels de sous-traitants. Cela nous interpelle fortement. Ce sujet a été un fer de lance de la CGSP-ACOD depuis ces dernières années. Nous avons demandé qu'Infrabel prenne ses responsabilités à ce propos.

Suite à nos constantes interventions, Infrabel a élaboré un plan d'actions qui prévoit notamment une mise en place d'accréditations, tests, ... par un organisme externe.

L'exposition des agents aux substances nocives pour la santé, telles que le chrome hexavalent, le quartz, la peinture au plomb, ainsi que le plan de gestion de l'amiante (chambres à flammes, inventaire des bâtiments, gestion des wagons contenant de l'amiante) sont des problématiques que la CGSP-ACOD a mis à l'ordre du jour du CEPPT ou a suivi de très près. Nous avons demandé une surveillance des agents concernés (incluant les pensionnés), ainsi que des mesures concrètes pour éliminer les risques.

Suite à la condamnation de la SNCB après une exposition du personnel d'un atelier au chrome 6, il y a eu une attention renforcée aux risques de cette substance. Ainsi, nous avons abordé au CEPPT-Infrabel le décapage des poteaux caténaire dont la peinture contient du chrome 6.

Plan annuel d'action

Il s'agit d'une obligation légale afin d'améliorer le bien-être au travail des agents. Il est établi en concertation au Comité d'Entreprise chaque année.

La CGSP-ACOD a, à chaque fois, exigé que des points y soient ajoutés. Voici quelques exemples de ces points : analyse de risque psycho-sociale dans les cabines de signa-

lisation, suivi des accidents avec Lorries, plan de suivi de la sous-traitance, enquête sur la charge psychosociale "Hey ça va", ...

Covid-19

Durant la période Covid-19, la délégation CGSP-ACOD est intervenue à de nombreuses reprises pour obtenir des moyens de protection collectifs (plexi, nettoyage, ...) ainsi que des moyens de protection individuels (masques, gel hydroalcoolique, autotests, paiement des frais de déplacement, nettoyage des locaux).

Nous sommes intervenus également, dans les situations les plus difficiles, en contactant le SPF, là où une solution ne pouvait malheureusement pas être trouvée en interne.

Télétravail

Nous avons toujours insisté sur le fait que le télétravail se doit d'être uniforme pour tous les agents dans le pays et que le règlement se doit d'être non-discriminatoire selon les régions. Il est dommage de constater qu'à travail égal, certains agents obtiennent moins de jours de télétravail que d'autres.

RGPD

La protection de la vie privée est un aspect important sur lequel nous sommes intervenus à différentes reprises, que ce soit dans les dossiers "Caméras", dans les grills et dans les bâtiments ainsi que pour le projet Cripton dans les cabines de signalisation.

Concernant Cripton, nous avons insisté sur le fait que ce programme ne devait en aucun cas être utilisé pour supprimer des postes de travail dans les cabines. Au final, la procédure de prélèvement des données a été bien encadrée, avec, au préalable, l'anonymisation de celles-ci.

La CGSP-ACOD a toujours été à l'écoute des problématiques de terrain, et est donc aussi intervenue à maintes reprises sur les sujets suivants :

- utilisation de personnel insuffisamment formé dans les cabines de signalisation pendant les jours de grève,
- plan chaleur,
- suivi des dépassements des signaux,
- charge de travail des répartiteurs ES,
- rôle de Sécurité : Agent Responsable de l'Exécution des Travaux (ARET) - nouveaux profils : ARET Basic, Intermédiaire et Expert,
- otoplastiques (prothèses auditives sur mesure),
- nettoyage des locaux,
- radios numériques.

ÉLECTIONS SOCIALES DU 27 AU 29 MAI 2024

Votre voix compte

Les Chemins de fer belges vivent une période mouvementée et incertaine. En tant que Cheminots, nous ressentons au quotidien les difficultés rencontrées sur le terrain : retards ou suppressions de trains, service défaillant, matériel dégradé...

Dans ce contexte, la direction ne développe aucune initiative en faveur de l'amélioration opérationnelle pour « les chemins de fer ». Le récent projet DIS ou la centralisation des services opérationnels en sont la démonstration évidente.

La direction se borne à concentrer ses actions en faveur de nouvelles réorganisations visant exclusivement un objectif de réduction des coûts, sans valeur ajoutée sur le plan opérationnel. Mais surtout, elle agit en négligeant les bases élémentaires de la concertation sociale.

Nécessité d'un contrepouvoir

La CGSP Cheminots croit en l'avenir du rail et pense qu'il est urgent que les cheminots soient entendus au sujet du développement de la politique ferroviaire.

Votre expérience est une valeur inestimable pour le bon fonctionnement des chemins de fer.

Dès lors, elle doit être intégrée dans la réflexion sur les choix organisationnels qui sont envisagés.

Cependant, aujourd'hui, cet aspect est négligé et la concertation est déséquilibrée puisque tous les interlocuteurs ne sont pas écoutés.

En conséquence, il est primordial que vous votiez pour un syndicat fort et déterminant qui vous représente avec conviction au sein de tous les organes paritaires de concertation.

La CGSP a été fondée en 1945 et elle fait partie intégrante de la FGTB, qui compte aujourd'hui 1,5 million de membres.

Depuis lors, la CGSP Cheminots s'est développée pour devenir le plus grand syndicat du secteur ferroviaire. Cette expérience, complétée par une base solide, impose que nous soyons entendus dans la défense de vos intérêts.

La force du nombre

En sa qualité de syndicat soutenu par le plus grand nombre de travailleurs, la CGSP Cheminots peut :

- défendre vos intérêts plus efficacement
- mieux négocier les conventions collectives
- revendiquer de bonnes conditions de travail
- œuvrer plus largement pour le progrès et la justice sociale
- mener des actions collectives plus efficaces.

Encore plus forts ensemble

À la CGSP Cheminots, peu importe votre profil professionnel, que vous soyez statutaire, contractuel ou retraité. Notre organisation s'est dotée d'un solide réseau syndical et est également active dans le syndicalisme européen et international du transport. Nous voulons contribuer à la construction d'un service public essentiel dans une société durable.

Chaque vote pour la CGSP Cheminots renforce votre avenir.

Notre programme

En tant que plus grande organisation reconnue, nous assumons la responsabilité de la défense des intérêts de tous les cheminots et défendons la qualité du service public pour les voyageurs. La CGSP Cheminots se présente aux élections sociales avec un programme basé sur ces 4 lignes de force.

- **La sécurité** : priorité numéro 1 ! Nous aspirons à une culture de la sécurité maximale.
- **Formation** : la formation des Cheminots est un investissement direct dans la satisfaction personnelle, la confiance en soi et le bien-être. Et indirectement dans la réalisation d'un service de qualité.
- **Dignité** : respect de la hiérarchie et des collègues, environnement de travail agréable et soutien aux personnes victimes d'agressions verbales et physiques.
- **Un travail faisable** : des effectifs suffisants et une répartition équitable du travail, du temps de travail et des revenus.



Les initiatives que nous prenons dans la défense de vos intérêts, reposent sur la « règle des 3 » :

1. Solidarité

Les Chemins de fer forment une grande famille, au sein de laquelle chacun à sa place, tout le monde compte, et l'ensemble est solidaire. La CGSP Cheminots veille à cette solidarité, qui commence par le respect mutuel - tant entre les cheminots que dans les relations avec la hiérarchie.

2. Détermination

La CGSP Cheminots s'efforce de créer un environnement de travail aussi agréable et sécurisé que possible. Soulever les problèmes et proposer des solutions. Notre approche ? Persévérer avec des arguments !

3. Progrès

Les investissements dans la technologie et la numérisation n'ont de sens que s'ils contribuent à de meilleures conditions de travail et à un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée. La sécurité et le bien-être doivent rester l'objectif principal. Cela signifie qu'il faut investir dans les personnes : formation, soutien et participation.

Nos réalisations

Pour la CGSP Cheminots, chaque vote en faveur de la liste n° 3 aux élections sociales est une incitation à faire encore plus pour vous tous, l'ensemble des cheminots. Nous avons maintes fois démontré dans le passé que nous joignons les actes à la parole.

L'impact d'une organisation forte

Aujourd'hui, 90 % des cheminots belges sont encore des employés statutaires, cette situation est unique dans l'ensemble des services publics en Belgique. La CGSP Cheminots, continuera à défendre le Statut du Personnel

et s'efforcera d'offrir un emploi statutaire au plus grand nombre de travailleurs contractuels.

Nous avons réussi à conforter le statut social des cheminots grâce à de nombreux avantages. Dès que vous commencez à travailler en tant qu'employé statutaire, par exemple, vous êtes assuré contre la maladie par le biais de la « Caisse des Soins de Santé ». Vous bénéficiez également d'une assurance hospitalisation complémentaire, même lorsque vous êtes à la retraite.

Des prestations sociales pour la famille (p.ex. vacances pour les enfants) et des avantages en matière de facilités de circulation (au Benelux et en Europe) font également partie des réalisations que nous avons contribué à mettre en place.

Enfin, notre solidarité s'étend au-delà de nos frontières. La CGSP Cheminots est membre du syndicat européen des transports ETF, qui a mis en place un fonds de solidarité pour ses membres ukrainiens et leurs familles.

Une oreille attentive, une voix puissante !

La CGSP Cheminots est l'organisation qui est la mieux représentée au sein des Comités pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT) de l'ensemble des 3 entreprises.

Nos représentants ont écouté les travailleurs sur le terrain. Ils ont relayé leurs préoccupations et ont collaboré de manière constructive à la recherche de solutions efficaces.

La CGSP Cheminots s'engage à poursuivre ces actions pour l'avenir, mais à cette fin, nous avons besoin de votre voix.

Pour que votre voix soit entendue, votez 3, soutenez les candidats de la CGSP Cheminots !

Pierre LEJEUNE
Président

SC LA MAISON DES CHEMINOTS ET PTT (SIÈGE)

ASSEMBLEE GÉNÉRALE DES COOPERATEURS AU SIÈGE SOCIAL

LE JEUDI 16 MAI 2024 À 18 H

Place Vauban, 23 - 6000 Charleroi

Ordre du jour :

1. Lecture du PV - AG 2023.
2. Rapport de gestion des administrateurs sur l'exercice 2023.

3. Rapport du collège des associés chargés du contrôle.
4. Lecture et approbation du bilan de l'exercice 2023.
5. Décharge des comptes aux administrateurs et associés chargés du contrôle.
6. Désignation des administrateurs du Conseil d'administration.
7. Désignation des associés chargés du contrôle.
8. Divers



MOT DU PRÉSIDENT

L'ENSEIGNEMENT A DE L'AVENIR... MAIS PAS SANS LES PROFS !



À l'aube de la campagne électorale, il est important de partager notre vision pour l'Enseignement aux différents acteurs du monde politique. Car oui, l'Enseignement a de l'avenir... mais pas sans prendre en compte les conditions de travail difficiles des enseignants et sans y apporter des solutions concrètes ! Nous avons ainsi dévoilé

notre mémorandum en vue des élections de juin (*disponible sur notre site Web, n'hésitez pas à le découvrir*). Il ne se substitue évidemment pas à notre cahier revendicatif qui prend en compte l'ensemble de nos revendications pour toutes les catégories des personnels.

Nous avons également pris l'initiative de rencontrer les présidents de tous les partis francophones pour leur remettre ce mémorandum et discuter avec eux de quelques points qui nous paraissent essentiels.

Parmi les points abordés, la problématique du financement de l'enseignement et du déficit budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a fait l'objet de nombreux échanges. Pour certains, il faudrait revoir la loi de financement. Mais à quelle hauteur ? Avec le risque d'un démantèlement de la sécurité sociale exigée en contrepartie par la Flandre... Pour d'autres, il faut élaguer les compétences de la FWB pour ne garder que l'enseignement et la culture. Ces transferts de compétences vers les régions se feraient en ne transférant qu'une partie des budgets qui leur étaient attribués. Dans ce cas, il y aurait bien un certain refinancement de l'enseignement mais il serait cosmétique. D'autres, enfin, estiment que l'enseignement est déjà très (trop) bien financé et qu'il faut tout simplement mieux répartir les moyens (« *Vous voulez réduire la taille classe ? Eh bien supprimons les DPPR et réduisons les trop nombreuses options du secondaire !* ») ...

La réussite d'un vrai tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire est également un enjeu important de la prochaine législature. Pour obtenir l'adhésion des enseignants et des parents, il faut que son arrivée en première secon-

daire à la rentrée 2026 (soit dans déjà moins de 30 mois...) soit préparée. Si la majorité des partis politiques nous affirment leur volonté de tout faire pour favoriser sa mise en place, certains semblent moins convaincus, préférant conserver des premières et deuxième différenciées. La CGSP Enseignement ne partage bien entendu pas ce souhait, mais elle exige tout de même que des moyens soient dégagés pour aider les élèves sortant de 6^e primaire avec un résultat insuffisant à leur CEB.

Un troisième point abordé avec les partis politiques a été notre demande de révision du système de concertation entre PO, Gouvernement et organisations syndicales. Le travail des chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence se déroule au sein de l'administration. Ces chantiers livrent des projets de décrets « clé sur porte » au comité de concertation. Ce dernier porte bien mal son nom puisque les textes présentés doivent rester secrets et ne peuvent faire l'objet d'une consultation démocratique auprès de nos affiliés. Mais ceci n'a pourtant pas empêché les ministres d'utiliser ce comité de concertation pour affirmer que nous, syndicats, avons été concertés. Nous avons heureusement, il y a plus d'un an, quitté cette mascarade de comité et la plupart des partis politiques nous assurent qu'ils vont réfléchir à un autre mode de concertation. Les actes vont-ils suivre les paroles ?

Enfin, dans nos différents entretiens, nous avons abordé l'avenir de l'enseignement en alternance, la surcharge de travail des enseignants et des agents CPMS, et le passage à deux heures du cours de philosophie et citoyenneté. Sur ces trois sujets, tous les partis ont pris acte de nos positions (cf. mémorandum) et nous ont assuré en tenir compte dans les prochains accords de gouvernement.

Quoi qu'il en soit, la CGSP exige que l'enseignement soit au cœur des préoccupations de tous les partis politiques et que la prochaine déclaration de politique communautaire tienne compte de ses revendications. C'est la condition pour mettre fin à la pénurie d'enseignants et pour enfin obtenir un système éducatif plus égalitaire et de qualité. La CGSP-Enseignement y veillera.

SAUVER LE TRONC COMMUN D'UN REJET MASSIF DANS LES ÉCOLES : QU'ATTEND LE GOUVERNEMENT ?

Alors qu'il est actuellement en train de se déployer dans l'enseignement fondamental, le tronc commun fera son apparition dans l'enseignement secondaire à la rentrée 2026-2027, soit dans moins de 30 mois. L'horloge tourne, pourtant la question de l'emploi reste en suspens et le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) n'en semble pas davantage préoccupé...



Le tronc commun continue à s'installer dans le paysage scolaire année après année et s'approche rapidement de la première année de l'enseignement secondaire. Dès la rentrée 2026, exit donc le système actuel. Chaque élève nouvellement inscrit, peu importe l'école secondaire, se verra désormais donner les mêmes cours, avec les mêmes référentiels (et ce jusqu'à la 3^e secondaire).

Ce changement implique naturellement des conséquences en termes d'emploi : que va-t-il advenir des enseignants dont la fonction englobe des cours qui ne sont plus prévus dans la nouvelle grille-horaire du tronc commun ? Quels enseignants pourront donner les nouveaux cours créés à l'occasion du tronc commun ? Qu'en sera-t-il des fluctuations de nombre de périodes ? De nombreuses questions qui inquiètent les membres du personnel en place dans les écoles et qui restent, à ce jour, sans réponse.

Le gouvernement de la FWB a déjà commencé les travaux autour de la définition des nouveaux cours et des

fonctions auxquelles ceux-ci pourraient être accrochés. L'élaboration de nouvelles fiches-titres est également en cours de discussion. Mais nous estimons que ces travaux se font de façon trop précipitée... si le Gouvernement voulait terminer ces travaux avant la fin de la législature, pourquoi les avoir entamés aussi tardivement ?

Il est surtout effarant de constater que, ni en amont, ni en parallèle, aucune discussion n'a lieu concernant les basculements, c'est-à-dire le fait de permettre à un enseignant en place – dont la fonction englobe des cours qui ne sont plus prévus dans la nouvelle grille-horaire ou, pire, n'existe plus – de basculer dans une fonction à laquelle des cours de la nouvelle grille sont accrochés, ou concernant des mesures transitoires. Malgré nos nombreuses demandes et alertes auprès du cabinet de la ministre Désir à ce sujet, toujours aucune avancée à l'horizon. Il y a pourtant urgence si le gouvernement veut éviter une catastrophe sociale...

La CGSP-Enseignement s'est immédiatement montrée très favorable à l'instauration d'un tronc commun, cela faisait d'ailleurs partie de nos revendications défendues de longue date. En revanche, nous dénonçons un manque flagrant d'anticipation et de préparation de la part du politique. Ce qui devait s'apparenter à un projet positif et fédérateur est en train de se transformer en une source d'inquiétude dans les écoles. Les enseignants en place continueront à craindre pour leur emploi tant qu'aucune garantie ne leur sera donnée par le gouvernement.

Nous dénonçons également, encore et toujours, une concertation défailante. Les membres du personnel sont impactés au premier plan sans que leurs représentants ne puissent leur fournir aucune information.

Bref, côté planification et vision à long terme, on repassera. Les gouvernements se coincent dans une vision qui ne dépasse pas la fin de leur législature. Dommage, il ne faudrait pas qu'une des dernières réformes positives du Pacte vire, elle aussi, au cauchemar...

ALLOCATION D'INAPTITUDE TEMPORAIRE DE TRAVAIL POUR FONCTIONNAIRES : BIENTÔT ADOPTÉE ?

Un avant-projet de loi vise à réformer en profondeur la pension pour inaptitude physique dans le régime de pension des fonctionnaires.

Actuellement, un enseignant qui n'est plus en mesure d'exercer ses fonctions en raison d'une inaptitude physique est définitivement mis à la retraite et peut prétendre à une pension pour inaptitude physique. Le lien statutaire entre l'enseignant et son pouvoir organisateur est définitivement rompu ; l'intéressé peut prétendre à une pension, sans autre suivi de son évolution médicale.

Les enseignants relativement jeunes concernés sont aujourd'hui insuffisamment protégés financièrement, compte tenu de la brièveté de leur carrière et des salaires encore relativement bas qu'ils perçoivent en début de carrière. Dans certains cas, la pension pour inaptitude physique peut être complétée par un supplément garanti minimum. Ce supplément peut conduire à une pension minimum de 1 738,33 euros brut par mois. Mais dans sa forme actuelle, cette pension n'offre pas de garanties suffisantes en tant que protection minimale, car si l'enseignant est marié, les revenus du conjoint sont déduits du complément garanti minimum.

De plus, les possibilités de réintégration sont restreintes. L'enseignant, mis à la retraite pour cause d'inaptitude physique, ne peut cumuler son supplément minimum garanti - sous peine de suspension pour l'ensemble de l'année ! - avec ses propres revenus professionnels que dans une mesure très limitée, à savoir 1 239,42 euros brut par an.

Le présent projet propose :

1. De supprimer la possibilité d'octroyer une pension pour inaptitude physique et de la remplacer par une mise en inaptitude temporaire de travail pour une durée indéterminée. Pendant cette période d'inaptitude temporaire, la situation médicale de l'enseignant sera suivie.
2. Pendant la mise en inaptitude temporaire, l'intéressé-e percevra un revenu de remplacement, à savoir une « allocation d'inaptitude temporaire de travail pour fonctionnaires » (AITF). Elle sera calculée de la même manière que l'ancienne pension pour inaptitude physique mais avec :



- une augmentation du cumul possible entre l'allocation et le travail de 1 239 euros à 9 236 euros sans charge de famille et 13 954 euros avec charge de famille ;
- une individualisation des droits et la fin de la déduction des revenus du conjoint.

Les périodes d'inaptitude temporaire de travail comptent pour le droit à la pension et peuvent (sous la condition de reprendre effectivement une activité pendant une durée minimale d'un an), pour une durée maximale de 24 mois, être prises en compte pour le calcul du montant de la pension.

Cette réforme est préparée par la ministre des Pensions, le ministre des Affaires sociales et la ministre de la Fonction publique et elle exige :

1. La responsabilisation des employeurs publics : au moins la présentation au Medex d'une preuve des tentatives de réintégration avant d'examiner la possibilité d'accès à ce nouveau régime d'inaptitude temporaire.
2. L'élaboration d'une solution pour le maintien du lien statutaire des enseignants dans le cadre d'un nouveau système d'invalidité, y compris l'amélioration réglementaire des possibilités de carrière pour les fonctionnaires malades de longue durée.

3. Un accompagnement amélioré et modernisé pour le retour au travail des enseignants malades de longue durée par Medex.

Ces trois exigences ne sont pas sans nous inquiéter.

La Fédération Wallonie-Bruxelles pourra-t-elle garantir un véritable parcours de réintégration à ses enseignants ? Quel lien statutaire sera-t-elle en mesure de leur garantir ? Medex aura-t-il les capacités d'assumer ces nouvelles tâches ?

Pour l'accès à l'AITF, le Medex se prononce sur le délai de réévaluation (entre 6 mois et 5 ans), la présence de capacités restantes, un éventuel handicap grave survenu au cours de la carrière et qui a écarté le fonctionnaire du service. Pendant l'AITF, l'enseignant continuera à être suivi par Medex et sera accompagné pour travailler si son état de santé le permet. Si l'enseignant n'est pas réintégré, il conservera son AITF jusqu'à la **première date de pension** (les périodes d'AITF comptent pour le **droit** à la pension).

Dans quels cas la suspension du paiement de l'allocation temporaire de travail pour fonctionnaires sera-t-elle possible ?

- En cas de travail à temps plein en tant que travailleur salarié dans le secteur privé par exemple, mais aussi en tant que contractuel dans le secteur public.
- Sur la base de l'aptitude physique à 100 % de l'agent à

exercer à nouveau d'une manière régulière ses fonctions.

- Si une personne ne se présente pas à un examen médical. Elle dispose d'un délai de 30 jours pour donner un motif valable. Si le fonctionnaire ne répond pas à cette demande, l'AITF peut être suspendue. La suspension peut faire l'objet d'un recours.
- Le refus d'un travail convenable.

Ce dernier cas – il existe une possibilité de refuser une fois et une seule fois un emploi convenable – n'est pas sans inquiéter la CGSP Enseignement. Quelle sera l'interprétation du Medex de la notion d'emploi convenable¹ en fonction de l'inaptitude du membre des personnels ? N'oublions pas que, dans ce cas, l'enseignant sera sans revenus et devra faire appel à une allocation de chômage jusqu'à sa retraite !

Les fonctionnaires aujourd'hui pensionnés pour inaptitude physique pourront à leur initiative demander à être transférés dans le nouveau régime pour bénéficier du système de cumul et des autres avantages liés à ce nouveau système.

Le nom choisi « *allocation d'inaptitude temporaire de travail pour fonctionnaires* » (AITF) est susceptible d'être modifié.

Le Gouvernement fédéral souhaite envoyer ce texte au Parlement et obtenir un vote dans le courant du mois de mai. Cependant, au moment où nous rédigeons cet article, les possibilités d'une adoption par de ce projet sous cette législature sont fortement compromises.



Découvrez, si ce n'est pas encore fait, notre vision pour l'Enseignement en vue des élections générales de juin.

Notre mémorandum est disponible sur notre page Facebook (facebook.com/CGSPEnseignement) ou sur notre site web (cgsp-enseignement.be).

Il a été distribué et présenté à tous les partis politiques francophones.

L'Enseignement va-t-il être au cœur des préoccupations durant la campagne électorale et la formation des coalitions après les élections ?

L'avenir nous le dira...



LA FACTURE D'ÉNERGIE ET L'AVANTAGE TARIFAIRE « ANCIENNES CONDITIONS DE TRAVAIL »

Alors que la crise énergétique semble derrière nous, le sujet relatif à la facture énergétique reste sur toutes les lèvres.

La Belgique, comme d'autres pays européens, est confrontée à des défis croissants en matière de facture énergétique. Celle-ci constitue un aspect crucial du budget familial et peut avoir un impact significatif sur le niveau de vie de chacun.

Les tarifs de l'énergie en Belgique ont connu une augmentation constante au cours des dernières années, principalement en raison de facteurs tels que les coûts de production, les investissements dans les énergies renouvelables et les taxes gouvernementales. Cette augmentation a pesé sur les ménages, en particulier ceux à faible revenu.

Les tarifs de l'électricité et du gaz naturel varient d'une région à l'autre en Belgique, en raison des différences dans les politiques énergétiques régionales et des contrats des fournisseurs d'énergie. Toutefois, dans l'ensemble, les ménages belges ont été confrontés à une pression accrue sur leurs finances en raison des tarifs en hausse.

Cette tendance est devenue réalité dû à la supercherie de la libéralisation du marché, soi-disant aubaine pour les consommateurs, mais qui n'est qu'un échec cuisant.

Par ailleurs, la guerre en Ukraine a exacerbé la problématique entraînant une hausse fulgurante des prix.

Dans un marché libéralisé, la nécessité de recours aux énergies fossiles en gaz et en électricité expose les consommateurs à la volatilité des prix en Belgique. Cependant, l'énergie nucléaire quant à elle nous assure un avenir d'approvisionnement énergétique.

Les investissements dans les énergies renouvelables sont essentiels pour la transition énergétique, mais leurs coûts initiaux sont extrêmement élevés, ce qui se traduit par des tarifs plus élevés pour tous.

Les taxes et réglementations contribuent, quant à elles, également à la hausse des prix de l'énergie.

Pour atténuer l'impact financier sur les ménages belges, le gouvernement tente de convaincre les citoyens de s'inscrire

dans l'efficacité énergétique, ce par le biais d'investissements visant à rendre les logements plus écoénergétiques.

Mais là où le bât blesse, c'est la pseudo-réglementation des prix, qui n'est à ce stade pas assez stricte.

In fine, tout le monde aura compris que le gouvernement fait peser toute la responsabilité sur le citoyen, plutôt que d'adopter une attitude protectrice de la population contre les petits jeux commerciaux auxquels s'adonnent les fournisseurs, assis dans leur fauteuil commercial confortable.

La facture d'énergie est donc un sujet d'inquiétude croissante pour tous, mais surtout pour les plus vulnérables. Des mesures gouvernementales fortes se devraient d'être prises pour atténuer cette pression, en fournissant un soutien financier et en réglementant drastiquement les prix de l'énergie.

De surcroît, une approche globale et coordonnée entre le gouvernement et les fournisseurs d'énergie est essentielle pour aborder cette question et assurer un avenir énergétique abordable pour tous.

Les travailleurs du secteur ne sont pas en reste... Eux étant à la source de la production, du transport ou de la distribution de ces énergies, paient encore les stigmates de la crise énergétique.

Leur avantage tarifaire, établi sur base d'une formule, comporte des paramètres variables en lien avec le marché, qui permettent de freiner toute hausse fulgurante mais décalent dans le temps les relents de la crise, provoquant ainsi pour certains d'entre eux une facture actuelle plus chère qu'un client lambda...

C'est à cet effet, que lors de la programmation sociale 2023-2024, un groupe de travail sectoriel a été mis en place pour une adaptation de la formule.

À ce stade, les premiers échanges ont eu lieu, **GAZELCO** revendique le retour à un avantage tarifaire digne de ce nom pour les travailleurs du secteur, et entend bien aboutir dans ce dossier latent depuis trop longtemps.

Romain WIJCKMANS
Secrétaire fédéral **GAZELCO**



CONCESSION PRESSE

Chers camarades,

Comme vous avez pu l'apprendre par la voie des différents canaux d'information, bpost a perdu la concession presse. Soyons clairs, cette perte n'est pas sans conséquences sur notre avenir.

Oui, il faut trouver des solutions, mais rendons-nous à l'évidence, une fois encore, nous serons les seuls à payer la note.

L'entreprise dit vouloir éviter un plan social.

Comment ?

Le mot d'ordre de bpostgroup est : Transformation accélérée.

Les piliers :

- La perfection dans la qualité – amélioration continue
- Le client au centre de tout
- La numérisation des services – projet cockpit
- Innover pour faire la différence avec impact pour les clients...

Pour les travailleurs, un seul mot : ADAPTATION.

Perte de volume = Réorganisation

Vous savez toutes et tous ce que cela signifie et quelles en seront les conséquences.

- Diminution des services
- Charge de travail plus élevée
- Changement de vacations
- Horaires de travail différents ...

Travailleurs corvéables et maniables à souhait. Pour quel salaire ? Une prime de 200 € maximum par an, en fin d'année ?

Et ne parlons pas de la « notion » de bien-être au travail, l'entreprise s'assied dessus !!!

La seule préoccupation de l'entreprise est l'EBIT (bénéfices avant intérêts et impôts), quitte à faire de vous des travailleurs *low cost*.

La seule et unique préoccupation de la CGSP Poste est la sauvegarde de votre emploi. MAIS PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX !

Mes chers camarades, soyez certains que la CGSP Poste se battra pour vous, pour vos droits, pour un travail digne de ce nom.

Nous attendons la position définitive de l'entreprise dans ce dossier. D'ores et déjà, nous comptons sur vous pour faire entendre votre voix.

Thierry TASSET
Secrétaire général





ÉLECTIONS SOCIALES 2024

Cher (e) Collègue,

Tous les 4 ans, les élections sociales permettent à tous les agents du Groupe TEC d'élire leurs représentants au Conseil d'Entreprise (CE) et au Comité pour la Prévention et la Protection au Travail (CPPT).

Les élus seront vos porte-paroles auprès de la direction pour lui transmettre vos remarques et revendications. Voilà pourquoi votre participation aux élections du mois de mai et votre vote pour la **FGTB-CGSP** sont tellement importants !

Tous les agents de notre entreprise pourront venir faire entendre leur voix et choisir les élus qui les représenteront et les défendront auprès de la direction pendant les 4 prochaines années.

La présence de chaque travailleur est indispensable car les enjeux sont nombreux dans le groupe TEC.

Le groupe TEC a subi une véritable mutation ces dernières années.

Aujourd'hui, il est plus que primordial d'être défendus par un **syndicat fort** et la **FGTB-CGSP** met en place une organisation à échelle wallonne pour contrer nos dirigeants. Notre équipe a évolué de manière considérable et a bien souvent pu exercer son rôle de contre-pouvoir par le dialogue et en préparant efficacement les réunions.

Nos dernières programmations sociales n'ont pas apporté tout ce qu'on aurait pu espérer mais notre plus grande fierté, c'est de toujours pouvoir préserver l'emploi voire même de le booster.

La **FGTB-CGSP Tram-Bus-Metro** met à votre disposition une équipe forte en contact permanent avec vous sur le terrain. Nos délégués et militants sont à vos côtés au quotidien. Toujours à votre écoute et prêts à défendre vos intérêts avec force et conviction.

La **FGTB-CGSP Tram-Bus-Metro** travaille sans relâche pour défendre vos emplois, vos acquis sociaux, maintenir et améliorer vos conditions de travail, négocier de nouveaux avantages, qu'ils soient matériels ou financiers. Les travailleuses et les travailleurs sont encore les victimes d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

La **FGTB-CGSP Tram-Bus-Metro** sera toujours là pour défendre : de meilleures conditions de travail et de rémunération, le maintien de l'emploi, une meilleure prise en compte de la santé mais aussi de la sécurité au travail, des

pensions dignes, l'augmentation du pouvoir d'achat et le respect des droits fondamentaux de chacun.

La **FGTB-CGSP Tram-Bus-Metro** sera toujours là pour se battre à vos côtés.

Dans un pays qui adopte une politique de plus en plus libérale, dictée par l'Europe, notre Syndicat continuera à défendre des valeurs de gauche, une gauche ouverte, déterminée et progressiste. Nous passons la majeure partie de notre temps à la concertation et à la négociation pour trouver des solutions constructives. La concertation est essentielle, elle reste au cœur de notre politique pour que l'entreprise fonctionne bien avec des travailleuses et des travailleurs épanouis et respectés.

Mais quand aucune solution n'est trouvée et que l'on se retrouve dans l'impasse, on ne peut empêcher le conflit social, même si cela est regrettable. Dès lors, la **FGTB-CGSP** est toujours prête à agir et se montre combative et déterminée afin que les revendications des travailleurs soient rencontrées.

Nous faisons toujours notre job avec cœur, c'est sans doute la raison pour laquelle la **FGTB-CGSP** est le syndicat majoritaire au sein du groupe TEC.

Voter pour la **FGTB-CGSP Tram-Bus-Metro** c'est déterminer le rapport de force de votre délégation face à l'employeur. L'enjeu est crucial pour chacun d'entre vous. Aujourd'hui plus que jamais, nous sommes l'organisation syndicale qui fait entendre VOTRE voix !

**VOTER FGTB-CGSP Tram-Bus-Metro
c'est voter pour vous**

**ENSEMBLE ON EST PLUS FORTS
LISTE N° 3**

Dona BALBO
Secrétaire fédérale CGSP-TBM

Les Secrétaires régionaux

Patrick CROON, Namur-Luxembourg
Serge DELCHAMBRE, Charleroi
Fabian QUINTIENS, Liège-Verviers
Vincent VANBOUCQ, Hainaut-Brabant Wallon

INTRODUCTION

Bonjour à toutes et tous,

La saison des congrès régionaux est terminée, vos représentations locales sont maintenant définies pour une durée de quatre ans.

La période des demandes de primes syndicale a débuté, vous pouvez donc donner vos formulaires complétés, en prenant soin de mentionner votre numéro de compte bancaire, au secrétaire de votre régionale, le délai prévu pour introduire cette demande est jusque fin juin.

Dans la dernière *Tribune*, nous mettions en avant les bons résultats de Proximus en 2023, agrémentés de déclarations dithyrambiques sur les prestations de l'ensemble des employés, cela laissait suggérer que la prime des parts bénéficiaires serait enfin à la hauteur des espérances de chacun, d'autant plus que les KPI, eux aussi, étaient très bons. Ensuite, le bilan financier de l'entreprise nous a été présenté, les investissements pour la fibre optique ainsi que pour la 5G sont très importants et laissent donc un bénéfice net bien plus faible, et nous l'avons tous constaté, il en résulte une nette réduction de l'avantage non récurrent pour les travailleurs.

Les organisations syndicales se sont très vite offusquées de ce constat, la direction n'est pas restée insensible mais n'a pas souhaité ouvrir les négociations en apportant une solution « clé sur porte », à prendre ou à laisser. Résultat ? Une enveloppe budgétaire supplémentaire mais pas sous le régime de l'avantage non récurrent et, au choix, des échecques ou deux jours de congé pour chacun, certes

cela apporte une compensation à la « perte » encourue mais cette proposition est loin de nous satisfaire et de satisfaire l'ensemble des travailleurs, il est dommage que l'entreprise n'ait pas accepté de débattre des solutions alternatives que nous avons proposées.

Certes, l'entreprise a fait un geste, et c'est appréciable, certes, il faut savoir parfois être raisonnable et accepter ce que l'on nous propose. Cependant nous sommes une organisation syndicale, notre rôle primaire est la défense des travailleurs, et pour cela nous utilisons le dialogue social et les principes de négociation, et ce afin de trouver des solutions qui puissent satisfaire les deux parties.

Depuis quelque temps nous constatons que les possibilités de négociations se réduisent, la CGSP déplore cet état de fait et souhaite reprendre un dialogue nourri et constructif, dans l'intérêt de chacun, pour la pérennité de l'entreprise et le bien-être de ses employés. Nous espérons que les travailleurs, et ce qu'ils produisent, reviennent au centre des attentions et considérations de la direction dans un futur très proche.

La CGSP Télécom Aviation se veut pertinente dans les entreprises où elle représente les travailleurs, pour cela nous avons besoin de vous, de vos retours, de vos expériences dans vos fonctions, de vos idées et réflexions, car notre volonté est de toujours garder les pieds sur terre et être au plus proche de nos affiliés.

Fabrice MATHIEU

PROXIMUS

LES DERNIÈRES NOUVELLES DE L'ENTREPRISE



Proximus a commencé la migration, en plusieurs phases, de ses clients, de la plateforme **MyProximus** vers le nouvel écosystème **Proximus+** qui réunit toutes les plateformes digitales de Proximus et enrichit cette offre avec d'autres services tels que 4411 pour payer un stationnement ou encore la possibilité d'acheter un billet de train et même de gérer sa consommation d'électricité.

Débutée mi-mars, cette migration va se poursuivre durant les mois à venir afin de basculer plus d'un million de clients de l'application actuelle mais aussi d'ouvrir cette nouvelle application aux non-client.

Les nouvelles technologies : Proximus se doit, de part son activité, d'être toujours à la pointe de la technologie,

aussi bien pour les produits qu'elle propose que pour son mode de fonctionnement interne. Pour cela le nouveau plan de formation et de développement 2024 a été présenté, celui-ci reprend les initiatives Corporate en matière de compétences du futur, d'intelligence artificielle, de leadership, de culture, de *wellbeing* et de diversité et inclusion, ainsi que le plan de formation spécifique pour chaque *Business unit*. Notre métier change et évolue à chaque instant, l'intelligence artificielle s'impose de plus en plus dans tous les domaines. Pour rester à la page, n'hésitez pas à vous informer et profiter des modules de formations proposés.

Nouveauté cette année, **YUMI**, nouveau système de mérite et de rémunération variable qui remplace le système actuel

d'évaluation mais aussi la méthode de calcul de l'ANR telle qu'elle est connue aujourd'hui.

En clair, plus de bonus individuel, il est remplacé par une nouvelle rémunération variable liée aux KPIs de Proximus. Possibilité de rémunération des prestations exceptionnelles qui se fait dans une procédure séparée. Il n'y a plus d'évaluation dans le sens strict du terme, mais une détermination des contributions, comportements et développements.

Toutes les informations complémentaires auprès de vos délégués ou permanents régionaux.

Fabrice MATHIEU

SKEYES

Lors de la réunion de la commission paritaire du mois de mars, divers accords ont été votés.

1. Rachat CP (non)-ATCO

Vous êtes concernés ? Un courrier vous est adressé, vous demandant de faire le choix entre le paiement ou la conversion de ces heures en jours de repos à prendre à la veille de la pension. Le paiement est prévu à 150 % sur base du barème en vigueur au mois de décembre 2023.

Par ailleurs, des clarifications sont apportées sur le nouveau système +/-, les heures générées par les futurs projets, les travailleurs mixtes... La CGSP a tenté de solutionner le problème SBY chez ARO/NOF et d'obtenir plus que 150 %, mais n'a pas été rejointe dans sa démarche.

2. EBKT

La prime d'extension a été doublée.

Mais nous n'oublions pas l'idée de la revalorisation salariale pour les membres du personnel concernés. La direction s'engage à débattre de cette revalorisation pour une mise en œuvre simultanée avec le déploiement des tours digitales en Flandre, à l'horizon 2028.

Autres avancées dans les négociations :

- Politique salariale transparente des contractuels
 - 300 jobs descriptions structurés en 12 niveaux
 - Modèle Hudson 5+1 Compass
 - 5 compétences sont évaluées et 1 peut être rajoutée.
 - Chaque compétence donne un certain nombre de points et le total donne le niveau.



- 414 contractuels
- 53 en dessous des 80 %
- 71 au-dessus des 120 %

Il nous est revenu une certaine frustration ou incompréhension des courriers reçus.

Explications :

Nous avons besoin d'une base pour entamer les négociations.

La pondération a été appliquée aux différents jobs de l'entreprise, dont le résultat a été placé dans un système de 12 bandes.

Une médiane a été tirée entre le salaire maximum et le minimum.

De là les facteurs de 80 % et 120 % (les limites) sont apparus.

Ceci explique donc le courrier dans lequel vous retrouvez votre niveau et votre positionnement par rapport à la médiane.

Sur cette base, nous allons donc enfin pouvoir entamer les négociations sur ce dossier épineux qui traîne depuis trop longtemps.

Je me permets de rappeler que ceci est un premier pas et que par la suite, d'autres négociations seront entamées afin de trouver une solution sur la problématique salariale des contractuels.

Nous vous tiendrons informé dès que possible.

L'avantage non récurrent vous a été versé le 29 mars dans sa totalité.

Le congé de paternité a été allongé et la réglementation Skeyes modifiée dans ce sens.

Plusieurs réunions ont été organisées concernant la modernisation du mécanisme de planning des ATCOs. La CSC a fait une proposition de grid 6/4 pour Canac. L'analyse de Skeyes ne permet pas d'obtenir 104 véritables journées

OFF. Skeyes considère un repos de nuit ou un SBY comme OFF contrairement aux OSR. Les discussions continuent en attendant une prise de position du tribunal concernant les dossiers portés en justice.

Les pourparlers sur des mesures de fin de carrière pour les opérationnels non ATCO sont suspendus jusqu'à l'automne, le temps que l'entreprise analyse les possibilités, service par service.

JOB DAY CHEZ SKEYES

En mars, un *jobday* a attiré une centaine de candidats au poste de contrôleur aérien.

Lors de ce *jobday*, les candidats apprennent notamment en quoi consiste exactement le métier de contrôleur aérien. Les personnes intéressées par ce poste peuvent s'inscrire en vue de futurs tests et examens. En cas de réussite, une formation de contrôleur aérien peut alors être entamée. Celle-ci dure environ deux ans et est payée par Skeyes. Pour participer au concours de recrutement, les candidats doivent notamment être belges ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins (fin 2024) et de 30 ans au plus, et posséder un diplôme de l'enseignement secondaire ou équivalent.

« Le contrôleur aérien résiste au stress, cherche des solutions rapides et a une bonne vision de l'espace. Il doit être capable de se représenter l'ensemble de l'espace aérien, avec tous les avions qui s'y déplacent », explique M. Verwilligen. « Nous sommes très satisfaits de la participation aujourd'hui. Tous les candidats ont montré un grand intérêt pour l'aviation en général ».

De nouveaux collaborateurs bientôt chez Skeyes, nous comptons sur vous pour les assister dans leur développement professionnel et pourquoi pas syndical.

Enfin, nous nous permettons de vous rappeler que si vous désirez obtenir plus d'informations et de manière régulière, il vous est toujours possible de vous joindre à notre liste de diffusion.

Ceci est possible en renvoyant le document téléchargeable via les QR codes ci-dessous à :

laurent.malengreau@cgspacod.be

ATTENTION, l'adresse mail que vous allez nous fournir doit absolument être une adresse privée et non professionnelle.

FR



Fabrice MATHIEU

NL



IBPT



COMITÉ DE SECTEUR VIII DU 18-03-2024 – MODIFICATIONS DES STATUTS ADMINISTRATIF ET PÉCUNIAIRE - SERVICE DE GARDE NCS

Le service de garde NCS (nouvelles mesures qualitatives et quantitatives) étant la pierre angulaire du dossier, la CGSP a signé le protocole d'accord.

À cela s'ajoute, d'autres éléments positifs tels que les règles de promotions d'anciennetés pécuniaires vers une fonction de niveau A ou encore la rétribution de l'utilisation de langues étrangères.

À remarquer qu'en toute dernière minute, les cabinets De Sutter et Michel nous ont imposé le rajout d'un amendement fixant à 5 le nombre de détachés pour « Mission d'Intérêt général » auprès d'un cabinet d'un ministre fédéral et/ou d'un secrétaire d'État. Cette disposition n'est pas idéale mais nous ne pouvions pas prendre le risque de repousser l'adaptation des statuts administratif et pécuniaire au-delà de la législature actuelle.

DÉMÉNAGEMENT : D'UNE TOUR À L'AUTRE, L'IBPT MAINTIEN SA TRAJECTOIRE ELLIPTIQUE DANS LE QUARTIER NORD DE BRUXELLES

Dans le cadre de la rénovation du bâtiment « Ellipse Building », l'IBPT est dans l'obligation de trouver refuge dans un nouveau bâtiment d'ici fin 2024. C'est dans ce contexte que l'IBPT trouvera temporairement refuge à l'« Allianz Tower » en forme d'ellipse qui se situe à une centaine de mètres du siège actuel.

En date du 13-03-2024, les organisations syndicales ont eu l'occasion de visiter le nouveau site avec pour objectif de vérifier différents éléments :

- les modalités légales habituelles de protection et prévention au travail ;

- les équipements sociaux dont les équipements sanitaires (vestiaires, douches, lavabos et toilettes) ainsi que les réfectoires et locaux de repos ;
- l'accessibilité du site aux collègues à mobilité réduite.

S'inscrivant dans un concept « d'Open Space », le nouveau site devra faire l'objet de plusieurs aménagements afin de répondre aux exigences opérationnelles propres à l'Institut.

Petit bémol, les prix pratiqués pour la restauration seront bien moins avantageux que ceux appliqués actuellement.

Fabrice MATHIEU

AUTRES BRÈVES



L'IBPT OUVERT À DES ACCORDS ENTRE OPÉRATEURS POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

L'Institut belge des postes et des télécommunications (IBPT) est ouvert à des accords de coopération entre opérateurs dans le cadre du déploiement des réseaux de fibre optique, a-t-il fait savoir dans un avis publié jeudi soir.

Le régulateur du secteur reconnaît en effet qu'une duplication des infrastructures en la matière pourrait avoir des répercussions économiques « significatives ». Cela pourrait avoir un impact sur la couverture des zones peu peuplées.

Pour le moment, il existe deux infrastructures haut débit concurrentes en Belgique : un réseau national opéré par Proximus et un réseau dit « HFC » géré par les câblo-opérateurs (Telenet au nord du pays, VOO au sud).

La duplication des infrastructures de fibre jusqu'aux habitations des utilisateurs (« Fibre to the Home » ou FTTH) peut cependant avoir des répercussions économiques significatives, reconnaît l'IBPT. Selon les résultats préliminaires d'une étude que le régulateur a menée, le déploiement parallèle de deux réseaux FTTH (celui de Proximus d'un

côté et celui de Wyre, une co-entreprise entre Telenet et Fluvius de l'autre) a en effet un impact important sur la rentabilité des investissements, en particulier dans les zones moins densément peuplées.

Ce qui ouvre donc un cadre pour des discussions constructives entre concurrents.

(Source Trends Tendances - 13/10/2023)

UNE AMENDE D'UN MILLION D'EUROS INFLIGÉE À TELENET POUR NE PAS AVOIR RESPECTÉ LA PROCÉDURE « EASY SWITCH »

L'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) a imposé une amende d'un million d'euros à Telenet, annonce le régulateur. Il reproche à l'opérateur de ne pas avoir respecté la procédure simplifiée de changement d'opérateur fixe (Easy Switch) dans ses points de vente. Il s'agit de l'amende la plus élevée jamais imposée par le régulateur.

(Source 7sur7 - 21/12/2023)

Fabrice MATHIEU

ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS





MERCI

Les Services Publics plus que jamais à vos côtés

